



COMMUNE DE CHAVANNES-PRÈS-RENNES

QUARTIER DES HAUTS DE DORIGNY

**Etablissement scolaire primaire, équipements parascolaire, préscolaire
et sportifs**



RAPPORT DE JURY

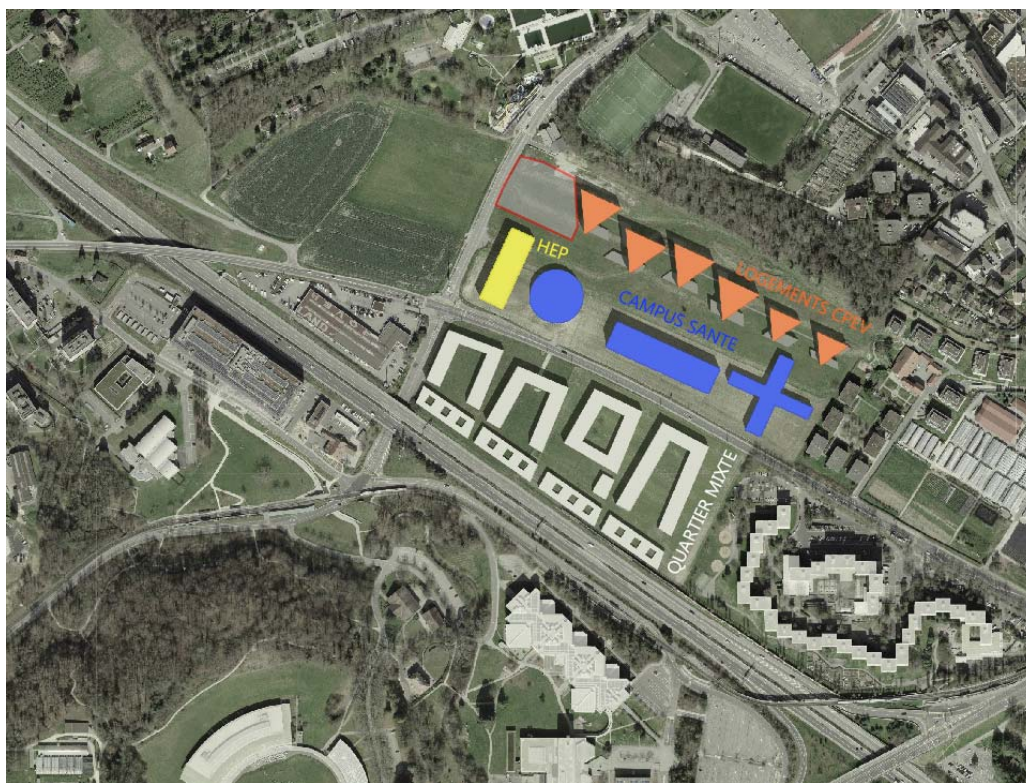
MARS 2024

TABLE DES MATIERES

1.	PREAMBULE	4
1.1	SITUATION ET PROJET EN COURS.....	4
1.2	OBJECTIF DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE – OBJET DU CONCOURS	4
2.	CLAUSES RELATIVES A LA PROCEDURE	6
2.1	MAÎTRE DE L'OUVRAGE	6
2.2	ORGANISATION DU CONCOURS.....	6
2.3	GENRE DE CONCOURS ET TYPE DE PROCÉDURE	6
2.4	BASES RÉGLEMENTAIRES.....	6
2.5	CONDITIONS DE PARTICIPATION.....	6
2.6	INCOMPATIBILITÉ, CONFLIT D'INTÉRÊTS, PRÉ-IMPLICATION	7
2.7	PRIX, MENTIONS ET INDEMNITÉS	7
2.8	DROIT D'AUTEUR	7
2.9	EXPOSITION	7
2.10	MANDAT – INTENTION DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE	8
2.11	CIBLE BUDGÉTAIRE.....	8
2.12	LITIGES.....	8
2.13	CALENDRIER DU CONCOURS	9
2.14	JURY	10
2.15	CERTIFICAT SIA	10
3.	CAHIER DES CHARGES – PROGRAMME	11
3.1	OBJET DU CONCOURS.....	11
3.2	PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION.....	12
3.3	ACCESSIBILITÉ AU SITE ET MOBILITÉ DOUCE	12
3.4	DURABILITÉ.....	13
3.5	CRITÈRES DE JUGEMENT.....	13
3.6	LISTE DES LOCAUX ET SURFACES	15
4.	EXAMEN PREALABLE	20
4.1	DÉLAI DE REMISE DES PROJETS ET MAQUETTES	20
4.2	RÉCEPTION DES PROJETS	20
4.3	CONFORMITÉ DES PROJETS	21
4.4	DOCUMENTS DEMANDÉS / ANONYMAT	21
4.5	RÈGLEMENT DU PLAN D'AFFECTATION / PÉRIMÈTRE	21
4.6	DIRECTIVES PARASCOLAIRES ET PRÉSCOLAIRES	21
4.7	DIRECTIVES SPORTIVES	21
4.8	DIRECTIVES SCOLAIRES	22
5.	JUGEMENT	23
5.1	SÉANCE DE JURY.....	23
5.2	ACCEPTATION DES PROJETS AU JUGEMENT.....	23
5.3	EXCLUSION DES PRIX.....	23
5.4	1 ^{ER} ET 2 ^{ÈME} TOURS D'ÉLIMINATIONS	23
5.5	EXPERTISES.....	24
5.6	3 ^{ÈME} TOUR D'ÉLIMINATION	25
5.7	CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX, MENTIONS ET INDEMNITÉS.....	25
5.8	RECOMMANDATIONS DU JURY	25
5.9	APPROBATION DU RAPPORT PAR LE JURY.....	26
5.10	LEVÉE DE L'ANONYMAT	27
6.	PROJETS PRIMÉS.....	28
7.	PROJETS NON PRIMÉS.....	49

1. PREAMBULE

1.1 Situation et projet en cours



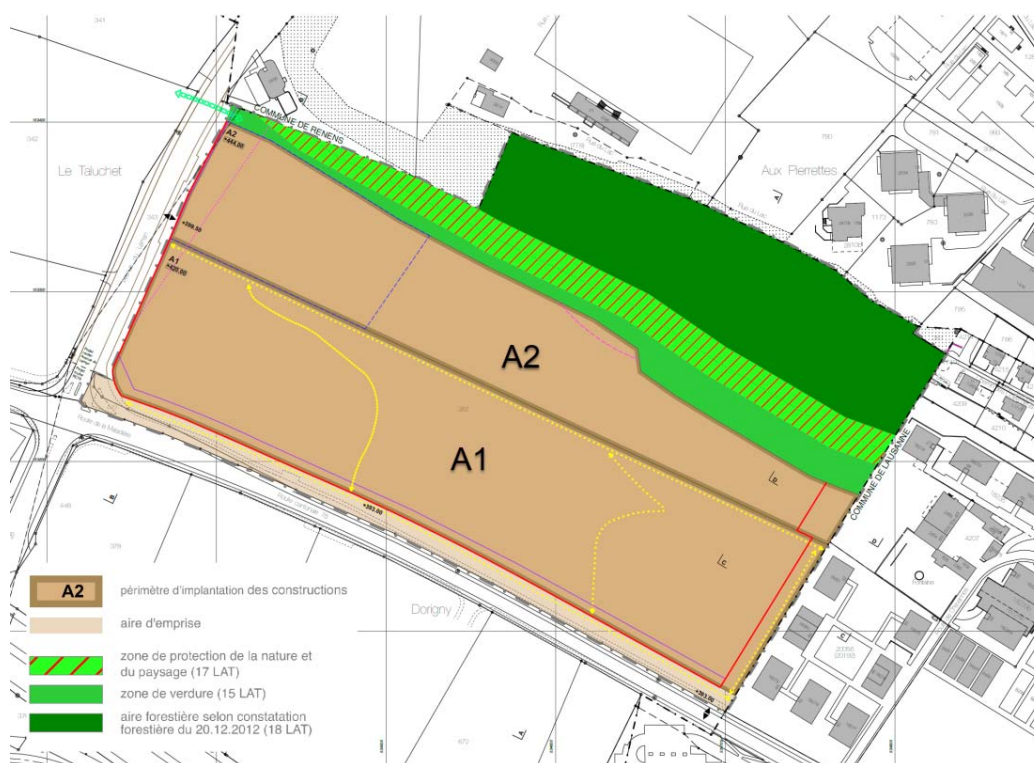
© Image de fond : Bonnard Woeffray architectes - Kunik de Morsier architectes

Située à l'extrémité Sud-Est de la Commune de Chavannes-près-Renens, la parcelle n°382, propriété du Canton de Vaud est actuellement en phase de développement urbain majeur. Le quartier des Hauts de Dorigny s'apprête à accueillir le Campus Santé et la Haute Ecole Pédagogique - HEP (pour le compte de l'Etat de Vaud), des logements et des activités de proximité (pour le compte de la Caisse de pensions de l'État de Vaud - CPEV) et une école primaire ainsi que différents programmes d'utilité publics (pour le compte de la commune de Chavannes-près-Renens).

La Commune a mis à jour ses prévisions démographiques et ses besoins en établissements scolaires. Dans les discussions menées avec le Canton, il en est ressorti qu'un établissement primaire devait prendre place dans le PA afin de répondre aux futurs besoins induits par la construction des logements des quartiers « En Dorigny » et « Hauts de Dorigny ».

1.2 Objectif du Maître de l'ouvrage - objet du concours

Par le développement des secteurs En Dorigny et Hauts de Dorigny, la Commune de Chavannes-près-Renens se prépare à accueillir près de 3'000 nouveaux habitants. Il est planifié que la population actuelle voit son effectif doublé en l'espace d'une dizaine d'année.



Extrait du PA

Par conséquent, la Commune a dû mettre à jour ses besoins en bâtiments scolaires, en surfaces parascolaire et en garderie. Il en ressort qu'un établissement primaire de 12 classes (1P à 6P), des installations sportives, ainsi qu'une structure parascolaire et une garderie doivent prendre place dans le quartier des Hauts de Dorigny afin de répondre aux futurs besoins liés aux quartiers de l'Est de la Commune.

L'augmentation des effectifs scolaires implique de facto une augmentation de l'offre du parascolaire. Le nombre de places d'accueil et les surfaces correspondantes ont été prévus en fonction du taux de couverture actuel sur la commune, soit le nombre de places d'accueil pour 100 enfants de la catégorie d'âge concerné. Le nouveau site des Hauts de Dorigny répondra à un taux de couverture de 33%, soit 78 places.

Pour répondre au plan de développement Horizon 2025, la Commune de Chavannes-près-Renens doit selon l'étude, couvrir les besoins à hauteur de 188 places d'ici à 2025. La planification des garderies communales prévoit donc 66 nouvelles places dans le futur quartier des Hauts de Dorigny.

Suite au résultat du premier tour de l'appel d'offre mené par Retraites Populaires, il en ressort que le programme communal prendra place dans la partie du Nord-Ouest de l'Aire A2. A terme, un DDP d'environ 5'000 m² sera à définir précisément en fonction du projet retenu.

Il s'agit de développer, pour le programme communal du quartier des Hauts de Dorigny, un projet qui réponde de manière efficace aux besoins définis, en s'intégrant au quartier des Hauts de Dorigny en devenir.

2. CLAUSES RELATIVES A LA PROCEDURE

2.1 Maître de l'ouvrage

Le Maître de l'ouvrage est la Commune de Chavannes-près-Renens, représentée par le service UBM (Urbanisme - Bâtiment - Mobilité).

Route de la Maladière 38 - CP 36

1022 Chavannes-près-Renens

2.2 Organisation du concours

Bureau organisateur du concours : dettling péléraux architectes, Lausanne

Notaire / secrétariat du concours : Etude de notaires Jean-François Rodondi, Lausanne

Maquettiste du concours : Atelier 12MILL, Lausanne

Affichage du concours : ArchiEvent, Lausanne

Photographe du concours : Zak Andrea Zaccone, Lausanne, Milan

2.3 Genre de concours et type de procédure

Le présent concours est un concours de projets d'architecture organisé en procédure ouverte, en conformité avec le Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142 (édition 2009) et conforme aux prescriptions nationales et internationales en matière de marchés publics.

En plus des compétences mentionnées, les concurrent·e·s étaient libres, de consulter ou de s'adjoindre des spécialistes d'autres disciplines qui pouvaient participer dans plusieurs équipes pour autant qu'ils respectent les règles de confidentialité. Le Maître de l'ouvrage n'est cependant pas lié contractuellement avec eux. (cf. chapitre 2.10).

Si, pour des questions opérationnelles, les mandataires doivent s'associer en phase de réalisation avec des mandataires locaux, des suppléments d'honoraires ne pourront pas être revendiqués.

2.4 Bases réglementaires

Le présent concours est régi, subsidiairement aux dispositions légales des marchés publics, par le Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, édition 2009, abrégé ci-avant et ci-après SIA 142, dont le maître de l'ouvrage, le jury et les concurrent·e·s reconnaissent le caractère obligatoire, ces dernier·ère·s du seul fait qu'ils participent au concours.

2.5 Conditions de participation

Le concours était ouvert à tou·te·s les professionnel·le·s établi·e·s en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics, qui offre la réciprocité aux mandataires suisses.

Le concours était ouvert aux architectes uniquement.

Les conditions de participations, à savoir :

- être porteur·se·s d'un diplôme universitaire (EPF, IAUG/EAUG, AAM, UNI) ou des Hautes écoles Spécialisées (HES/ETS) ;
 - être inscrit·e·s au Registre suisse REG A ou B des architectes
- ont été vérifiées par le notaire Me Rodondi à Lausanne, mandaté pour ce concours.

2.6 Incompatibilité, conflit d'intérêts, pré-implication

Les bureaux suivants étant les auteurs des projets lauréats de Campus Santé et de logements de la CPEV, étaient considérés comme étant pré-impliqués, mais ont été autorisés à participer au concours :

- Jan Kinsbergen Architekt Ltd, Zurich
- Bonnard Woeffray - architectes FAS/SIA, Monthey
- Kunik de Morsier architectes Sàrl SIA, Lausanne

Les plans de leurs projets respectifs faisaient partie des documents remis aux participant·e·s.

Les autres concurrent·e·s ayant participé aux procédures de concours pour Campus Santé et/ou d'appel d'offres pour les logements de la CPEV n'étaient pas considéré·e·s comme pré-impliqué·e·s et étaient également autorisé·e·s à participer à la présente procédure.

2.7 Prix, mentions et indemnités

La somme globale des prix et mentions s'élève à CHF 162'000.- hors taxe. Elle a été définie selon le règlement SIA 142 et sur la base des lignes directrices de la commission SIA 142 édition mars 2008, révisées en juin 2015.

Il était prévu d'attribuer environ 6 prix et mentions éventuelles. Selon l'art. 17.3 du règlement SIA 142, des mentions éventuelles peuvent être attribuées pour 40 % de cette somme au maximum.

Conformément à l'art. 22.3 du règlement SIA 142, le jury peut classer au 1er rang un projet faisant l'objet d'une mention et le recommander pour une poursuite du travail, à condition que la décision du jury soit prise au moins à la majorité des trois quarts des voix et avec l'accord explicite de tous les membres du jury qui représentent le Maître de l'ouvrage.

2.8 Droit d'auteur

L'auteur·e du projet reste propriétaire exclusif·ve des droits d'auteur. Les documents des projets primés deviennent propriété du Maître de l'ouvrage.

2.9 Exposition

L'ensemble des projets admis au jugement a fait l'objet d'une exposition publique durant 10 jours dans l'aula du Collège de la Concorde du 8 au 17 mars 2024. Les noms des auteur·e·s de tous les projets ont été rendus publics.

2.10 Mandat - intention du Maître de l'ouvrage

Le jury a établi une recommandation au Maître de l'ouvrage. Il a dressé les conclusions finales pour la suite à donner. Il est rappelé que le jugement et/ou la recommandation du jury ne représente pas la décision d'adjudication du mandat.

Le Maître de l'ouvrage a l'intention de suivre les recommandations du jury et de confier le mandat d'architecte pour les phases d'étude et de réalisation à l'auteur-e du projet lauréat.

Le mandat d'architecte sera établi selon le règlement SIA 102 concernant les prestations et honoraires des architectes en vigueur au moment de l'adjudication. En principe, il comprendra toutes les prestations ordinaires d'étude et d'exécution (phases 31 à 53). Le Maître de l'ouvrage se réserve toutefois le droit de ne pas adjuger tout ou partie des prestations, respectivement de révoquer tout ou partie de la décision d'adjudication si les autorisations ou crédits nécessaires à la réalisation du projet ne sont pas octroyées par les autorités compétentes.

Si le Maître de l'ouvrage estime que le-la lauréat-e ne dispose pas de la capacité et/ou des compétences nécessaires en matière de préparation d'exécution et de suivi de chantier ou que celles-ci s'avèrent insuffisantes, ou encore dans le but de garantir un développement du projet dans le sens des objectifs visés, de la qualité, des délais et des coûts, le Maître de l'ouvrage se réserve le droit de demander de compléter en tout temps l'équipe du-de la lauréat-e avec des spécialistes choisis par l'auteur-e du projet et agréés par l'adjudicateur. Il attend du-de la lauréat-e une représentation sur place tout au long du processus (études et réalisation).

2.11 Cible budgétaire

Le coût total CFC 1 à 9 estimé pour les études et la construction du programme actuel du concours sont de CHF 23'000'000.-TTC (indice 04.2022).

L'économie générale du projet a été prise en compte comme un des critères de jugement lors de l'analyse des projets.

2.12 Litiges

Selon l'article 28.1 de la SIA 142 éd. 2009, si un litige survient lors d'un concours assujéti au droit des marchés publics et/ou à la loi fédérale sur le marché intérieur :

- a) Le-la participant-e qui s'estime lésé-e peut faire recours auprès des juridictions compétentes ;
- b) les membres de la commission SIA 142/143 peuvent fonctionner comme experts depuis la date de l'avis de concours jusqu'à celle de la publication du résultat du jugement ou en cours de procédure de recours auprès d'une juridiction compétente ;
- c) les missions d'expertise sont données ad personam par les parties respectivement la juridiction compétente.

Les décisions du jury sur des questions d'appréciation sont sans appel.

La décision du maître de l'ouvrage concernant l'attribution du mandat au lauréat sera publiée sur le site <https://www.simap.ch> et dans la Feuille des Avis Officiels du Canton de Vaud. Seules les décisions du Maître de l'ouvrage sont susceptibles d'un recours auprès de la Cour de Droit Administratif et Public du Tribunal cantonal. Le for est au lieu de l'ouvrage. Les litiges éventuels relatifs au concours seront réglés en suivant l'art. 28 du règlement SIA 142, éd. 2009.

2.13 Calendrier du concours

Concours de projet

Ouverture du concours sur www.simap.ch	28 juillet 2023
Retrait des maquettes à partir du	28 juillet 2023
Délai pour poser les questions sur www.simap.ch	25 août 2023
Réponses aux questions sur www.simap.ch	6 septembre 2023
Délai d'inscription (logistique fond de maquette)	30 octobre 2023
Rendu du projet, dépôt ou livraison jusqu'au	4 décembre 2023
Rendu de la maquette	18 décembre 2023
Jours de jugement	11-12 janv. - 1 ^{er} fév. 2024
Remise des prix et vernissage de l'exposition	7 mars 2024
Exposition des projets	8-17 mars 2024
Retrait cartables/maquettes des projets non primés	18 mars 2024

Planification intentionnelle

Mandat d'architecte	Avril 2024
Début des travaux	Mai 2026
Mise en service	Août 2028

2.14 Jury

Le jury, désigné par le maître d'ouvrage, était composé des personnes suivantes :
Les membres représentant le maître d'ouvrage sont représenté·e·s en italique.

Présidente du jury :

- Carole Pont, architecte EPFL/SIA/FAS - Mijong Sàrl, Sion

Vice-présidente du jury :

- *Loubna Laabar, syndique*

membres architecte :

- Bruno Krucker, architecte ETH/FAS - Büro Krucker, Zurich
- Tanya Zein, architecte EPFL/SIA/FAS - FAZ Architectes, Genève
- Emmanuel Ventura, architecte EPFL - architecte cantonal VD
- *Raymond Gauthier, architecte EPFL - chef de service UBM, Chavannes-près-Renens*

membres non-architecte :

- *Souleymane Barry, conseiller municipal en charge des bâtiments*
- *Jean Ceppi, conseiller municipal en charge des écoles*
- Florian Poletto, Retraites Populaires

Suppléant·e·s professionnel·le·s :

- Cristina Gonzalo Nogués, architecte ETSAB/SIA - GNWA Architekten, Zürich
- *Sophie Didisheim, Architecte EPFL - cheffe de projet service UBM, Chavannes-p.-R.*
- Pierre De Almeida, architecte EPFL - DGIP, DIAD, Canton de Vaud

Suppléant·e·s non professionnel·le·s :

- *Stefania Hofmann, directrice de l'EPS de Chavannes-près-Renens et de St-Sulpice*
- *Alain Plattet, Chef de service de la cohésion sociale, Chavannes-près-Renens*

Spécialistes-conseils :

- DGEO : Kilian Winz, Conseiller en développement organisationnel
- économique : Philippe Roulin, Pragma Partenaires SA
- paysagiste : Alexandre Gremaud, architecte paysagiste HEPIA - adjoint au chef de service UBM, Chavannes-près-Renens
- durabilité : Flourentzos Flourentzou, Estia SA
- acousticien : Dimitri Magnin, EcoAcoustique SA
- Protection Incendie : Romain Althaus, Fire Safety & Engineering SA

2.15 Certificat SIA

La commission des concours et mandats d'étude parallèles a examiné le programme. Il est conforme au règlement du concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, édition 2009.

3. Cahier des charges - Programme

3.1 Objet du concours

Le site des Hauts de Dorigny est bordé du Bois Creux en lisière nord, du Campus Santé et de la HEP, des logements CPEV et à plus large échelle du parc central du Taluchet-Caudray-Censuy en développement actuellement. La forme urbaine demandée devait de ce fait satisfaire une cohérence tant dans l'architecture que dans la porosité des espaces avec les différents projets des aires A1 et A2, guidé par une démarche bioclimatique et un souci de durabilité économique, sociétal et environnemental.

La réponse donnée aux qualités et à la générosité des espaces extérieurs devait prendre en compte un potentiel d'appropriation tant public que privé afin de garantir un bon fonctionnement de l'ensemble à l'échelle du quartier et de la commune de Chavannes-près-Renens, certains espaces du programme étant accessibles aux publics et aux entreprises. La valeur urbaine de l'établissement scolaire se devait d'être traduite par des qualités architecturales, fonctionnelles, constructives et techniques du projet mais aussi par d'une intégration avec le bâti et l'environnement attenant.

La commune de Chavannes-près-Renens souhaite offrir un cadre optimal pour la journée de l'élève ainsi que toutes les personnes concernées. Il est important de mentionner que certains enfants passeront une grande partie de leur journée dans le même lieu, depuis leur accueil matinal au parascolaire jusqu'à la fin de la journée.

Afin de veiller à ce que les étapes de développement des enfants soient accompagnées par des changements d'environnement, il était souhaitable de mentionner que les différents espaces du programme s'articulent avec des identités propres, ainsi que des accès et des itinéraires variés. A l'intérieur des bâtiments, des variations dans les typologies de l'espace ou dans les agencements de classe peuvent également servir à évoquer les différences d'environnement souhaitées.

D'autre part, les participant-e-s étaient invité-e-s à disposer les locaux du programme en fonction de l'articulation de la journée de l'élève, afin de guider les flux des élèves et de leur faire profiter d'une grande diversité d'opportunités offertes par le site lors des déplacements à pied, des moments de récréation et de l'apprentissage à l'extérieur.

De façon à faciliter la coordination entre les entités qui en ont la responsabilité, une attention particulière devait être portée sur l'articulation des espaces vis-à-vis de leur utilisation dans le temps tout au long de la journée de l'élève. On distingue comme suit les espaces selon les activités qui y ont lieu et leurs usagers-ères :

Les espaces réservés à l'école :

- Les locaux d'enseignement, à savoir les salles de classes, les salles de dégagement et les salles multi-usages
- La bibliothèque scolaire fréquentée uniquement par les élèves de l'école des Hauts de Dorigny
- Les locaux destinés aux professionnel-le-s de l'établissement comprenant salle des maitres, salles de réunion, etc...

Les espaces accessibles au public :

- La salle d'éducation physique VD3 : l'air d'évolution, les locaux de matériels, les vestiaires et sanitaires
- La salle polyvalente : L'aire d'évolution et locaux matériels, buvette, vestiaires et sanitaires.

Les espaces du parascolaire :

- Les locaux de repos / jeux / devoirs et le réfectoire
- Les bureaux administratifs, vestiaires, buanderie, sanitaires etc..

Les espaces de la garderie :

- Les locaux consacrés à la nurserie avec salles de sieste et espace cuisine, les espaces pour les trotteurs et les locaux consacrés aux grands, comprenant tous les locaux adjacents tel que réfectoire, vestiaires, buanderie etc...

Afin de répondre au mieux à la qualité de cet ensemble scolaire, une cohérence spatiale entre l'école, le parascolaire et la garderie était attendue : la synergie de certains espaces de rencontres tant intérieure qu'extérieure entre chaque groupe scolaire peuvent avoir lieu pour favoriser les échanges mais la distinction de sous-espaces facilitent les liens sociaux entre générations. Il en est de même pour le personnel et les surfaces administratives, qui, avoisinantes les unes des autres, augmentent l'interactivité et l'unité au sein de l'établissement.

Puisque les planifications en besoins scolaires ne cessent d'augmenter, la réflexion sur une affectation flexible des locaux était de mise ; une mixité fonctionnelle et non figée des espaces est requise.

3.2 Périmètre d'intervention

Le périmètre du concours est spécifié sur le plan de situation remis aux participant.e.s. Il s'inscrit dans le plan d'affectation « Côtes de la Bourdonnette ».

L'altitude maximale du gabarit est de +444m. (c.f. PA)

Le périmètre du concours et le périmètre constructible étaient spécifiés comme une seule et même limite et toute nouvelle construction devait s'y inscrire et être cohérente vis-à-vis des distances aux bâtiments voisins sans impliquer de contraintes excessives. Il était attendu des participant.e.s une réflexion sur les parties adjacentes et internes aux limites afin d'interconnecter les aménagements voisins à ceux inscrits dans le périmètre. Cette interface concrétisera les liens paysagers mitoyens.

Hors périmètre de concours, les concurrent.e.s pouvaient émettre des propositions alternatives d'aménagement paysager et urbain, à la bordure du bâtiment de logement CPEV et à la zone de protection de la nature et du paysage. Le bon fonctionnement du projet communal ne doit pas être dépendant de ces propositions puisque les aménagements figurant actuellement dans ces zones sont en phase d'avant-projet et sont susceptibles d'être ajustés dans le cadre des études de détail en cours. L'ensemble de ces aménagements devra faire l'objet d'une concertation entre les différents projets. La topographie de ces zones ne peut pas être modifiée.

L'objectif est de proposer aux usager.ère.s une lecture de parc commun et une porosité spatiale entre les différents projets.

3.3 Accessibilité au site et mobilité douce

Le projet communal doit répondre à une logistique urbaine en adéquation avec le quartier de logements CPEV, le site du Campus Santé, la HEP et les transports publics. L'un des objectifs communs aux projets sur le site des cotes de la Bourdonnette est de garantir une fluidité au sein du quartier dans la continuité des aménagements paysagers et

urbains et mettre l'accent sur une perméabilité et des transitions douces entre chaque zone. La partie sud du périmètre de concours doit traiter particulièrement le rapport avec l'axe principal de circulation piétonne se situant à l'interface des aires A1 et A2. Un chemin piéton public est esquissé sur le document C1 pour l'accès des logements aux transports publics au nord de la parcelle, se chevauchant sur le périmètre du concours. Il permet de lier secondairement l'aire A2 au domaine public et joindre le quartier de toute part. Les concurrent.e.s pouvaient soumettre une proposition alternative dans le positionnement de cette liaison.

Les points d'accroches avec les projets voisins sont :

- Le niveau arrière (forêt) à 407.00m
- Le niveau esplanade à 406.00m
- le niveau bas de mobilité douce à 400.00m

Conformément au règlement du plan d'affectation « Côtes de la Bourdonnette » *Aucune place de stationnement n'est autorisée en surface, à l'exception de places pour les services (livraisons, services d'urgences).*

3.4 Durabilité

Le projet communal et ses espaces extérieurs doivent répondre aux enjeux que soulève la crise climatique et environnementale actuelle. Il se doit d'être exemplaire en termes de construction durable. La Municipalité souhaite viser les objectifs suivants en matière de constructions :

- Economie circulaire et matériaux locaux peu énergivores
- Approche low-tech / no-tech
- Valorisation de la biodiversité
- Promotion de la mobilité douce
- Maximisation de la végétalisation des toitures et des surfaces perméables
- Logistique bioclimatique : lutte contre les îlots de chaleur
- Définition d'un concept environnemental et social tenant compte des aspects liés à l'énergie, au climat et à la biodiversité
- Economie du sol et maîtrise des terrassements

La durabilité passe également par l'économie financière tant en phase d'exécution que d'exploitation.

3.5 Critères de jugement

Les projets remis ont été jugés sur la base des critères d'appréciation suivants, sans ordre de priorité :

- Démarche durable et enjeu climatique
- Fonctionnement et flexibilité
- Potentiel d'évolution pour de nouvelles pédagogies
- Respect des contraintes
- Qualités urbanistiques
- Qualités paysagères
- Qualités architecturales
- Système constructif
- Economie générale du projet à la réalisation et à l'exploitation

- Respect et compréhension du programme ;
- Qualité des espaces et circulations : orientation, conception, lumière, etc. ;
- Valorisation des espaces extérieurs et qualité de l'articulation avec les cheminements et espaces du quartier
- Indépendance entre le programme du Maître de l'ouvrage et les projets de logements CPEV, la HEP et le Campus Santé

3.6 Liste des locaux et surfaces

	Désignation	Nbr	Surface unitaire m ²	Surface totale m ²	Remarque
1	PROGRAMME SCOLAIRE			1666	
Salles d'enseignement					
1.1	Salle de classe 1P-4P	8	78	624	78 m ² est le strict minimum
1.2	Salle de classe 5P-6P	4	78	312	
1.3	Salle multi-usages (ACM / ACT)	2	100	200	Les salles doivent faire 80 m ² + 20 m ² de rangement attenant. 1 salle de plain-pied souhaitable pour atelier vélos.
1.4	Vestiaires				24 places par salle de classe. Bancs, crochets peuvent être intégrer dans les circulations
1.5	Salle de dégagement	2	20	40	
1.6	Salle de dégagement	2	40	80	Contiguës
Locaux pour les professionnels de l'établissement					
1.7	Salle des maîtres et reprographie	1	75	75	
1.8	Locaux administratifs, consultations, réunions	3	20	60	
1.9	Attente	1	10	10	A proximité des locaux administratifs
Autres locaux journée de l'écologiste					
1.10	Bibliothèque	1	95	95	Bibliothèque scolaire, espace documentation
Locaux de service / techniques					
1.11	Economat et multimédia	1	20	20	A proximité des classes, local sécurisé
1.12	WC	20	5	100	A répartir dans l'ensemble du projet
1.13	WC PMR / adultes	2	5	10	
1.14	Techniques CVSE				Selon besoins du projet
1.15	Dépôts mobilier et matériel	1	40	40	

	Désignation	Nbr	Surface unitaire m ²	Surface totale m ²	Remarque
2	INFRASTRUC- TURES SPOR- TIVES			1223	
Salle polyvalente					Synergies envisageables avec d'autres usages Accès indépendant
2.1	Aire d'évolution	1	250	250	Hauteur libre sous plafond = 5m
2.2	Hall d'entrée	1	15	15	
2.3	Buvette	1	20	20	Stock / lavage / nettoyage Lien souhaité avec la cuisine du parasco- laire
Locaux pour les professionnels de l'établissement					
2.4	Local maître·sse·s	1	12	12	
Locaux de service / techniques					
2.5	Matériel	1	20	20	
2.6	Matériel sociétés	1	10	10	
2.7	Nettoyage	1	8	8	
2.8	Vestiaire, douches / séchage	2	55	110	Contigus
2.9	WC	4	5	25	
2.10	WC PMR	1	5	5	
2.11	WC maître·sse	1	5	5	
Salle EPH VD3					
2.12	Aire d'évolution	1	448	448	
2.13	Hall d'entrée	1	30	30	
Locaux de service / techniques					
2.14	Engins intérieurs	1	60	60	
2.15	Engins extérieurs	1	20	20	
2.16	Petit matériel scolaire	1	15	15	
2.17	Local maître·sse et infirmerie	1	15	15	Y compris sanitaires
2.18	Nettoyage	1	10	10	
2.19	Vestiaires/ douches / sé- chage	2	55	110	Contigus
2.20	WC	4	5	25	
2.21	WC PMR	1	5	5	
2.22	WC Maître·sse	1	5	5	

	Désignation	Nbr	Surface unitaire m ²	Surface totale m ²	Remarque
3	PARASCOLAIRE			426	78 places
Espaces principaux					
3.1	Espace repos / devoirs / jeux	1	(156)	(156)	2 m2 par enfant d'espace libre. 1 grand local divisé en 2 espaces distincts ou 2 locaux contigus décrit sous 3.1.a et 3.1.b
3.1.a	Espace pour enfants 1P-4P Repos / jeux	1	*96	*96	*D'espace libre. Ajouter rangement, mobilier fixe etc... Doit être séparé en 3 sous-espaces pour les catégories d'âges.
3.1.b	Espace pour enfants 5P-6P Devoirs / jeux	1	*60	*60	*D'espace libre. Ajouter rangement, mobilier fixe etc... Doit être séparé en 2 sous-espaces pour les catégories d'âges.
3.2	Cuisine	1	26	26	Fonctionne avec le réfectoire
3.3	Réfectoire	1	140	140	Doit pouvoir être séparé en 2 sous-espaces pour séparer les groupes d'âges
3.4	Bureaux	2	12	24	Administration, direction
3.5	Local adultes	1	15	15	Pour 8 EDE, 1 apprenti-e et 1 responsable
3.6	Dépôt (cave)	1	15	15	
3.7	Vestiaire		20		Mutualisation possible avec les espaces de dégagements
3.8	Buanderie	1	10	10	
Sanitaires					Mutualisation possible avec les sanitaires de l'école si l'organisation programmatique le permet
3.9	WC enfants	7	5	35	
3.10	WC adultes / PMR	1	5	5	

	Désignation	Nbr	Surface unitaire m ²	Surface totale m ²	Remarque
4	GARDERIE			469	66 places
Nursérie					15 places
4.1	Espace de vie	1	*45	*45	*D'espace libre. Ajouter rangement, mobilier fixe etc... A diviser en 2 espaces de vie attenants, l'un de *30 m ² et l'autre de *15 m ² .
4.2	Coin-cuisine	1	4	4	Lavabo, frigo, lave-vaisselle
4.3	Soins	1	8	8	Espace pour 3 tables à langer et 3 point d'eau
4.4	Locaux de sieste	3	8	24	Séparés du reste, à l'écart
Trotteurs					21 places
4.5	Espace de vie	1	*63	*63	*D'espace libre. Ajouter rangement, mobilier fixe etc... A diviser en 2 espaces de vie attenants, l'un de *42 m ² et l'autre de *21 m ² .
4.6	Soins	1	7	7	3 WC et 5 points d'eau (hauteur enfants), 3 tables à langer avec 3 points d'eau. Avoir une vision globale du groupe sur l'espace de vie.
Grands					30 places
4.7	Espace de vie	1	*90	*90	*D'espace libre. Ajouter rangement, mobilier fixe etc... A diviser en 2 espaces de vie attenants, l'un de 60 m ² et l'autre de 30 m ² .
4.8	Soins	1	16	16	5 WC, 10 points d'eau (hauteur enfants), 2 tables à langer avec 2 points d'eau. Avoir une vision globale du groupe sur l'espace de vie.
Espaces communs					
4.9	Hall, accueil				
4.10	Vestiaires enfants	1	25	25	Env. 200 places Nursérie : avec 2 tables à langer / Trotteurs / Grands
4.11	Cuisine	1	20	20	Cuisine professionnelle sécurisée (préparation, nettoyage, rangement)
4.12	Salle polyvalente	1	20	20	Réunions pour 30 personnes, colloques, motricité, bricolage, etc...
4.13	Salle de pause	1	15	15	Pause adultes, travail hors enfants, ...
Locaux pour personnels					
4.14	Vestiaires / réduit adultes	1	5	5	Vestiaire adultes avec casiers, penderie, rangement chaussures
4.15	Bureaux	2	10	20	Administration + direction
Locaux de service / techniques					
4.16	Local poussettes intérieur	1	20	20	

4.17	Rgmnt intérieur	1	25	25	Matériel éducatif
4.18	Rangement extérieur	1	15	15	Vélos, motos, piscine, etc...
4.19	Stock hygiène	1	15	15	
4.20	Buanderie	1	16	16	
4.21	WC adultes	1	6	6	2 WC + 1 WC douche
4.22	Technique	1	10	10	

	Désignation	Nbr	Surface unitaire m ²	Surface totale m ²	Remarque
5	ESPACES EX-TERIEURS			2'069	
Besoins scolaires					
5.1	Préau			1440	Y compris 144 m2 de préau couvert / différents sous-espaces / revêtement utilisable en tout temps
5.2	Aire tous temps			390	15 x 26 m Peut être incluse dans la surface de préau
5.3	Pistes de course			94	2 couloirs de 1.17 x 80 m
5.4	Espace place de jeux / ludico-sportif				Dimensions libres
5.5	Stationnement vélos/ trottinettes : 80 places			100	
5.6	Dépose minute vélos / vélos cargos				
Besoins parascolaires					
5.7	Place de jeux				A combiner avec préau scolaire. Aire de jeux multiple et diversifiée
Besoins préscolaires					
5.8	Place de jeux	1	45	45	à proximité immédiate des locaux comprenant une surface aménagée de 15m ² pour la nurserie.

4. EXAMEN PREALABLE

4.1 Délai de remise des projets et maquettes

Sur 51 inscriptions, 37 projets et 37 maquettes ont été reçus dans les conditions prescrites par le règlement du concours.

4.2 Réception des projets

01	ROUGE JAUNE BLEU
02	LES TERRASSES
03	Fleur carré
04	B A B E L
05	BIG HERO 6
06	PLATO
07	LA COURONNE DE L'ARBRE
08	Au Carré
09	STEP BY STEP
10	SAPERLIPOPETTE
11	Tom Pouce
12	ALICE
13	DE L'UN A L'AUTRE
14	LA GALETTE DES ROIS
15	VUK
16	EXDUCERE
17	PlayStation
18	TOTEM
19	AU GRÉ DES PÂQUERETTES
20	CAPANNA
21	La lanterne magique
22	COUP DE COUR
23	SOL VIVANT
24	MIMIC
25	DEDANS EN DEHORS
26	PANTOUM
27	DON QVIXOTE
28	LA RUCHE
29	Échelle
30	Petit frère
31	Moulin à vent
32	TRIADE
33	FUN PALACE
34	Savoir en place
35	CANOPÉE
36	LE TRIO
37	OEVERLAGRA

4.3 Conformité des projets

Les projets ont été réceptionnés par le notaire Me Rodondi et les maquettes par Archi Event, organisation d'évènement autour de l'architecture. L'anonymat et les délais ont été respectés.

Conformément à l'art 15 du règlement SIA 142, les projets rendus ont été soumis à un examen préalable. Cet examen a été effectué sans jugement de valeur par le bureau dettling péléraux architectes qui assistait le maître de l'ouvrage dans l'organisation du concours. L'examen préalable a pris en compte le règlement programme ainsi que les réponses aux questions. Les résultats de ces contrôles ont été consignés dans un rapport remis aux membres du jury.

L'analyse a porté sur les points suivants :

- Conformité des documents remis
- Conformité des exigences du programme et du périmètre du concours
- Conformité des normes et directives scolaires, parascolaires, préscolaires et sportives

4.4 Documents demandés / anonymat

Les fichiers utilisés pour le contrôle technique ont été enregistrés sur les clés USB et anonymisés par une tierce personne.

Les projets n°6 et 19 ont rendu des documents hors planches. Les autres projets sont complets dans leurs parties essentielles.

4.5 Règlement du plan d'affectation / périmètre

Les 37 projets respectent l'altitude maximale définie par le PA des cotes de la Bourdonnette de + 444 msm.

Les pistes de course des projets n°11, 12, 14, 26 sont hors périmètres et dans la zone de verdure / zone de protection de la nature et du paysage.

4.6 Directives parascolaires et préscolaires

Sur les 37 projets rendus et après contrôle des surfaces pour le préscolaire et le parascolaire, 22 projets ne comprennent pas les surfaces demandées par le programme et/ou n'ont pas de surfaces complémentaires pour le mobilier fixe : n°02, 03, 05, 06, 07, 09, 11, 14, 15, 16, 17, 20, 23, 24, 26, 27, 28, 29, 31, 32, 35, 37.

4.7 Directives sportives

11 projets sur 37 n'ont pas respecté les dimensions et hauteur spécifique de l'aire d'évolution de la salle de sport VD3 demandée par le maître d'ouvrage.

Les projets n°03, 16, 35 ont une hauteur libre inférieure à 7 mètres.

Les projets n°04, 06, 19, 20, 27, 28, 29, 34 et 35 ont des éléments structuraux empiétant dans l'aire d'évolution ou des dimensions inférieures à 28 x 16 mètres.

Les projets n°03 et 16 ont une hauteur libre inférieure à 5 mètres dans la salle polyvalente.

Les pistes de course des projets n°06, 08, 21 sont courbes.

Les pistes de course des projets n°11, 12, 14, 26 sont hors périmètres.

Les pistes de course des projets n°04, 34, 36 sont absentes ou il manque de longueur (<80m).

L'aire tous temps des projets n° 10, 12, 17, 18, 24, 25, 26, 27, 30, 32, 34 ne respecte pas les dimensions prescrites, est encombrée par une structure / du mobilier / les pistes de course, ou bien est inexistante.

4.8 Directives scolaires

Les projets n°11, 20, 26, 33, 34, 37 ont plus de 4 salles de classe d'une surface inférieure à 78m².

Les salles multi-usages des projets n° 09, 10, 20, 30, 31, 33, 34 ont une surface de salles multi-usages inférieure aux normes.

5. JUGEMENT

5.1 Séance de jury

Le jury s'est réuni pendant 3 journées les 11-12 janvier et 1^{er} février 2024 dans la salle de l'ancien cinéma Athénée à Lausanne.

Raymond Gauthier était absent durant les 3 journées et a été suppléé par Sophie Didisheim. Loubna Laabar était absente les 11 et 12 janvier et a été supplée par Stefania Hofmann. Pierre de Almeida était absent le 12 janvier de 13h30 à 16h30 et la journée du 1^{er} février.

5.2 Acceptation des projets au jugement

Sur la base de l'examen préalable chapitre 4, les 37 projets ont été admis au jugement.

Sur la base du point 4.4, le jury a décidé de ne pas analyser les documents rendus hors planches des projets n°6 et 19 par équité envers les autres concurrent·e·s.

5.3 Exclusion des prix

Concernant les non-conformités relevés durant l'examen préalable, le jury a considéré que certaines libertés prises par les projets ne justifiaient pas une exclusion des prix, celles-ci ne s'écartant pas des dispositions du programme sur des points essentiels et/ou ne leur ayant pas donné un avantage par rapport aux autres projets.

Aucun des 37 projets n'est donc exclu de la répartition des prix.

5.4 1^{er} et 2^{ème} tours d'éliminations

Le processus de jugement s'est déroulé comme suit :

- Prise de connaissance individuelle
- Formation de 4 groupes pour connaissance approfondie des projets
- Restitution en plénum des analyses par chaque groupe
- Délibération et décision d'élimination

Après analyse des projets sur la base des critères de jugement chapitre 3.5, le jury a délibéré et décidé de :

Éliminer au 1^{er} tour les 16 projets suivants :

- 03 Fleur carré
- 04 B A B E L
- 08 Au carré
- 11 Tom Pouce
- 12 Alice
- 16 Exducere
- 21 La lanterne magique
- 22 COUP DE COUR
- 23 SOL VIVANT
- 24 MIMIC

- 25 DEDANS EN DEHORS
- 28 LA RUCHE
- 29 Echelle
- 30 Petit frère
- 31 Moulin à vent
- 36 LE TRIO

Eliminer au 2^{ème} tour les 14 projets suivants :

- 02 LES TERRASSES
- 05 BIG HERO 6
- 06 PLATO
- 09 STEP BY STEP
- 10 SAPERLIPOPETTE
- 13 DE L'UN A L'AUTRE
- 14 LA GALETTE DES ROIS
- 15 VUK
- 17 PlayStation
- 19 AU GRÉ DES PÂQUERETTES
- 26 PANTOUM
- 27 DON QVIXOTE
- 32 TRIADE
- 34 Savoir en place

Avant de définir les projets retenus pour les analyses des spécialistes-conseils, le jury a passé en revue l'ensemble des projets avec attention et a décidé de :

Repêcher le projet

- 02 LES TERRASSES

Eliminer au 2^e tour le projet

- 07 LA COURONNE DE L'ARBRE

Le jury a décidé de retenir pour la poursuite des études, les 7 projets suivants :

- 01 ROUGE JAUNE BLEU
- 02 LES TERRASSES
- 18 TOTEM
- 20 CAPANNA
- 33 FUN PALACE
- 35 CANOPEE
- 37 OEVERLAGRA

5.5 Expertises

En cours de jugement, le jury a demandé qu'un spécialiste-conseil AEAI analyse les projets retenus en complément des 5 experts conviés pour le 3e jour de jugement.

L'analyse des projets retenus a été faite par Romain Althaus de Fire Safety & Engineering SA à Montreux sous l'angle de la protection-incendie. Il a confirmé ne pas avoir de lien ni d'avoir été approché par un·e des concurrent·e·s.

Les experts ont présenté leur rapport au jury devant chacun des 7 projets.

5.6 3^{ème} tour d'élimination

Le jury a approfondi ses analyses des 7 projets restant en lice et a décidé de :

Éliminer au 3^{ème} tour les 2 projets suivants :

- 02 LES TERRASSES
- 33 FUN PALACE

Repêcher et éliminer au 3^{ème} tour le projet :

- 07 LA COURONNE DE L'ARBRE

5.7 Classement et attribution des prix, mentions et indemnités

A l'issue de ses délibérations, le jury a décidé à une large majorité de procéder au classement et à l'attribution des prix comme suit :

1^{er} RANG - 1^{er} PRIX : projet n°18 TOTEM - CHF 45'000.- HT

2^{ème} RANG - 2^{ème} PRIX : projet n°35 CANOPEE - CHF 35'000.- HT

3^{ème} RANG - 3^{ème} PRIX : projet n°37 OEVERLAGRA - CHF 20'000.- HT

4^{ème} RANG - 4^{ème} PRIX : projet n°20 CAPANNA - CHF 17'000.- HT

5^{ème} RANG - 5^{ème} PRIX : projet n°1 ROUGE JAUNE BLEU - CHF 13'000.- HT

En outre, le jury a décidé à l'unanimité d'attribuer une indemnité à tout·e·s les autres concurrent·e·s pour saluer leur participation.

INDEMNITÉ : CHF 1'000.- HT

5.8 Recomman- dations du jury

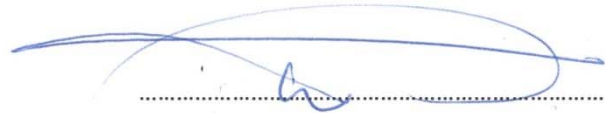
Le jury recommande au maître d'ouvrage d'adjuger le mandat d'étude et de réalisation aux auteur·e·s du projet n°18 TOTEM en tenant compte des critiques et recommandations émises ci-après :

- Affiner les relations avec le parc et les projets voisins, tisser des liens
- Apporter une connexion entre les espaces extérieurs et le point de rendez-vous d'arrivée des enfants ; conceptualiser des limites visuelles au préau pour les enfants
- Retravailler les façades en leur apportant une identité scolaire, affiner l'expression du socle et de la matérialité en général
- Questionner le ratio de vitrage pour la salle VD3
- Re-questionner les panneaux photovoltaïques en façade, leur position et leur angle devant les fenêtres afin d'éviter la surchauffe
- Retravailler l'organisation des espaces de la garderie

5.9 Approbation
du rapport par
le jury

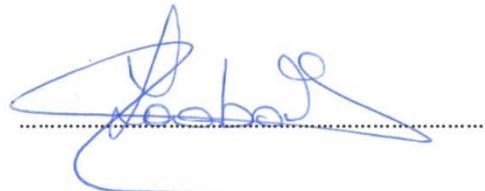
Présidente :

Carole Pont



Vice-présidente :

Loubna Laabar

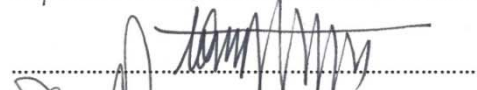


Membres architectes :

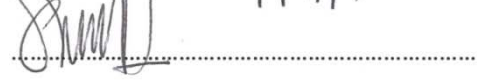
Bruno Krucker



Tanya Zein



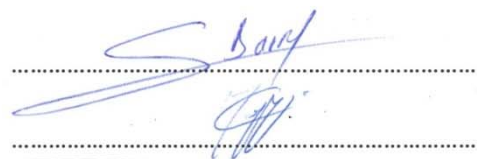
Emmanuel Ventura



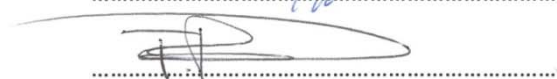
Raymond Gauthier (absent)

Membres non-architectes :

Souleymane Barry



Jean Ceppi



Florian Poletto



Suppléant·e·s architectes :

Cristina Gonzalo Nogués



Sophie Didisheim



Pierre De Almeida



Suppléant·e·s non-architectes :

Stefania Hofmann



Alain Plattet



5.10 Levée de l'anonymat

Le jury a procédé ensuite à l'ouverture des enveloppes cachetées des concurrent·e·s et levé l'anonymat en suivant l'ordre de classement des projets primés, puis en suivant l'ordre de numérotation des projets.

6. Projets primés

18 - TOTEM : 1^{er} RANG - 1^{er} PRIX

Auteur·e·s : Bonnard + Woeffray SNC et Kunik de Morsier Architectes Sàrl, Monthey /
Lausanne - Suisse

35 - CANOPEE : 2^{ème} RANG - 2^{ème} PRIX

Auteur·e·s : PAR Architecture, Genève - Suisse

37 - OEVERLAGRA : 3^{ème} RANG - 3^{ème} PRIX

Auteur·e·s : Atelier Arthys et Yves Macherel architecte, Lausanne - Suisse

20 - CAPANNA : 4^{ème} RANG - 4^{ème} PRIX

Auteur·e·s : Pont 12 Architectes SA, Chavannes-près-Renens, Suisse

01 - ROUGE JAUNE BLEU : 5^{ème} RANG - 5^{ème} PRIX

Auteur·e·s : Costea Missonnier Architectes, Lausanne - Suisse

Architecte	Bonnard + Woeffray SNC Kunik de Morsier Architectes Sàrl	Monthey, CH Lausanne, CH
Responsable de projet	Bonnard Geneviève, Valentin Kunik	
Collaborateurs-rices	Vincent Barindelli, Arcangelo Barman, Bénédict Jordan, Deborah Zanolo Pedro Baltazar, Flavien Ducor, François Otten, Justine Taillard	

Un volume finement proportionné et haut est placé à l'angle extérieur du périmètre de planification et accompagne la rue à une distance appropriée de l'arrêt de bus. L'implantation en bordure de la parcelle et la faible occupation du sol créent une distance maximale par rapport à l'imposant immeuble d'habitation voisin en offrant un grand espace libre. Cette disposition permet de gérer harmonieusement les rapports de hauteur complexes issus des immeubles d'habitation. De plus, une relation à grande échelle est créée entre le parc et la forêt.

Un volume bas de deux étages s'implante perpendiculairement à l'élégant bâtiment principal. Il prolonge l'échelle des petits bâtiments linéaires voisins et établit ainsi une continuité au niveau des passants jusqu'au bord du parc.

Le terrain est aménagé en différents plateaux judicieusement répartis. Les entrées de l'école se trouvent sur trois niveaux, ce qui favorise les relations avec la rue. L'extension sud de l'aile basse se trouve à bonne distance de la rampe d'accès au parking, ménageant un préau bien utilisable au rez-de-chaussée inférieur.

Grâce à son volume simple et à son développement en hauteur, et même si elle est le plus petit bâtiment sur l'ensemble du site, l'école est facilement identifiée comme un bâtiment public, soutenu par l'effet de lanterne de la salle de sport au dernier étage.

Cette disposition permet de structurer et d'organiser l'ensemble des espaces scolaires à partir des dimensions données de la salle de sport avec un effort structurel minimal. Ainsi, le plan est structuré par un plan porteur intérieur linéaire légèrement asymétrique. Dans la plus grande portée se trouvent les salles de classe, la plus petite accueille les accès ainsi que l'espace d'apprentissage et de séjour. Cette disposition d'un espace ouvert et simple est extrêmement flexible, que ce soit dans l'optique de futurs concepts d'utilisation pédagogique ou pour créer des sous-espaces de travail en petits groupes. Le nombre de classes par étage donne un bon sentiment de sécurité. L'accès aux étages se fait par un escalier qui s'exprime clairement en façade, sa géométrie est en lien avec celle du volume du socle.

Si les différentes zones d'utilisation ne sont décrites qu'ici, c'est en raison de la grande flexibilité de la disposition de base : la salle polyvalente, éclairée par une belle lumière latérale dans sa partie supérieure, se trouve au rez-de-chaussée inférieur et est directement accessible depuis la rue, via un préau couvert, par lequel on accède également au secteur préscolaire. Il est desservi par une série de salles communicantes, avec des espaces de séjour parfois assez profonds et avec peu de lumière naturelle. En revanche, tous les espaces de vie ont un accès direct aux surfaces de jeux extérieures.

Au-dessus de cet étage se trouve l'entrée principale de l'école, transparente et spacieuse, à laquelle on accède autant depuis le parc par l'aire de récréation que depuis la rue. Le hall d'entrée présente une grande qualité de séjour. Il se développe sur deux étages avec un escalier en gradins et la bibliothèque, au niveau supérieur, bénéficie d'un deuxième accès judicieux depuis l'extérieur.

Au-dessus, l'école est répartie sur quatre étages. L'orientation de toutes les classes du côté calme du site les protège naturellement des nuisances sonores de la rue.

Le secteur parascolaire se situe au niveau de l'entrée principale de l'école et trouve son accès depuis le préau couvert. Son organisation d'espaces en enfilade contraint quelque peu son utilisation. Toutes les salles ont accès au jardin sur le toit, qui n'est pas traité en détail mais offre un grand potentiel d'usage. La toiture de l'UAPE, accessible depuis le hall de l'école, est proposée comme classe jardinage.

Le projet obtient de très bons résultats dans différentes valeurs-clé. Avec très peu d'excavation et avec un volume compact, les coûts prévisionnels de construction seront sous la moyenne des projets analysés.

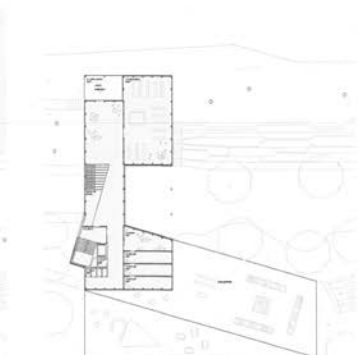
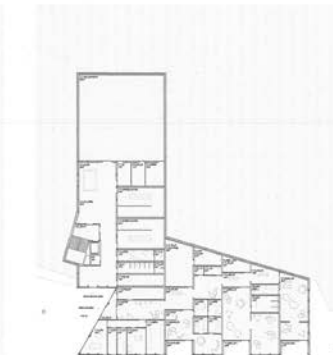
L'expression de la façade, plutôt schématique, paraît moins élaborée que l'organisation intérieure. Le jury s'interroge quant à son adéquation et regrette qu'elle ne présente pas plus de sensibilité : la proposition de solutions low-tech est appréciée mais demande des ouvertures différenciées, allant en direction d'une expression plus spécifique. De plus, les surfaces de verre sont légèrement élevées et pourraient être réduites sans perte de qualité, surtout au niveau de la salle de sport afin de maîtriser le risque de surchauffe estivale. L'usage des dalles en béton de réemploi en dimensions modestes semble très intéressant, tant du point de vue environnemental que de l'inertie thermique.

Dans l'ensemble, le projet présente d'énormes qualités à plusieurs niveaux : dans son implantation, sa présence, sa gestion du terrain et son organisation interne. Sa verticalité renforce sa présence et le bâtiment devient un élément précieux dans le cadre de l'ensemble du quartier. Il s'y intègre harmonieusement, tant dans les distances qu'il ménage avec les autres volumes que dans la continuité des éléments linéaires prévus le long des bâtiments d'habitation et dans les aménagements topographiques. Le concept paysager proposé s'inscrit en prolongement des aménagements du parc voisin. L'espace à l'ouest entre le bâtiment et l'Avenue du Léman évoque une esplanade plus « urbaine », qui caractérise la transition entre la rue et l'école.

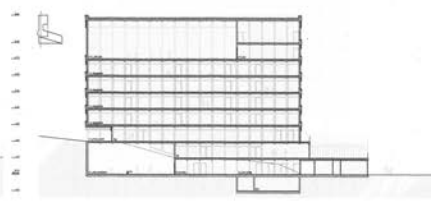




La foto del nuovo mondo "controllato" non



REZ. BILKOTI-SOLE
a. 1991

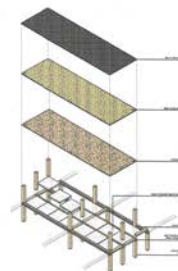
FACADE NORD-EST
1998



SYSTÈME CONSTRUCTIF

Le système de bâtiment est en béton en filaire en structure collée. Les fondations sont en béton en filaire en structure collée. Les fondations sont en béton en filaire en structure collée. Les fondations sont en béton en filaire en structure collée.

Les fondations sont en béton en filaire en structure collée. Les fondations sont en béton en filaire en structure collée. Les fondations sont en béton en filaire en structure collée. Les fondations sont en béton en filaire en structure collée.



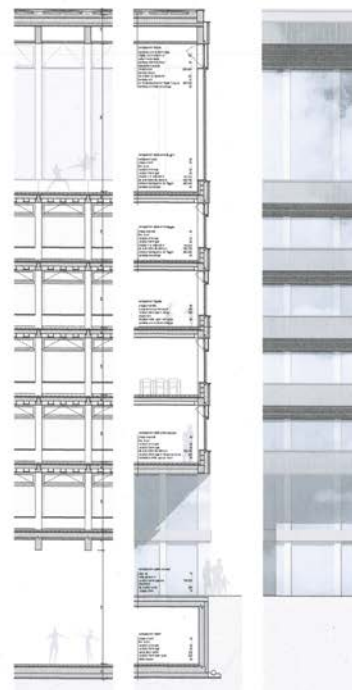
PRINCIPES TECHNIQUES

Le projet propose un système constructif en béton en filaire en structure collée. Le système constructif est en béton en filaire en structure collée. Le système constructif est en béton en filaire en structure collée.

Le système constructif est en béton en filaire en structure collée. Le système constructif est en béton en filaire en structure collée. Le système constructif est en béton en filaire en structure collée. Le système constructif est en béton en filaire en structure collée.



Le système constructif est en béton en filaire en structure collée. Le système constructif est en béton en filaire en structure collée. Le système constructif est en béton en filaire en structure collée. Le système constructif est en béton en filaire en structure collée.



COUPE CONSTRUCTIVE 1/80

1^{er} ÉTALE, BOULE
1/5002nd ÉTALE, BOULE
1/5003rd ÉTALE, BOULE
1/5004th ÉTALE, BOULE
1/5005th ÉTALE, SPORT
1/5006th ÉTALE, SPORT
1/500FACÈDE NORD-OUEST
1/500FACÈDE NORD-EST
1/500FACÈDE SUD-EST
1/500

Architecte	PAR Architecture	Genève, CH
Responsable de projet	Rodrigues Mario	
Collaborateurs-rices	Pinto Liliana, Reis Tiago, Grogg Leonardo, Masson Milène	

Le projet propose une lecture simple, assurée par une forme claire, qui s'intègre dans le concept général du campus. Le bâtiment marque l'angle nord-ouest, créant un front bâti défini et protégeant le quartier des nuisances de la route du Léman située au nord-ouest. Le jury salue le concept de ce projet avec une cour centrale qui assure la continuité et l'intégration du parc au cœur de l'école.

Bien que l'implantation tente de minimiser l'empreinte au sol, le jury regrette que le projet occupe une si grande partie de la parcelle. Seule une bande verte demeure entre l'école et les logements. De plus, les différences de gabarits entre les bâtiments voisins et le projet pèsent sur le concept qui semble étouffé parmi ces grands volumes.

La morphologie du projet ramène à une notion de village, ceinturant une place centrale qui semble intéressante pour un programme scolaire. Ce choix morphologique permet également d'intégrer le parc au cœur même du projet tout en lui donnant une qualité nouvelle. Grâce à des éléments de gradins maçonnés en pente douce, la topographie naturelle du terrain est reprise et compose deux niveaux de références pour la cour.

Au sud, l'aménagement du terrain dégage un vaste plateau en lien direct avec le quartier voisin. Cependant, la position de la piste de course et de l'aire sportive interrompt cette connexion et contredit quelque peu le concept de perméabilité du parc vers la cour. Le jury regrette l'absence de connexion directe avec les arcades du projet de logement et l'interruption de cet axe important pour le campus : l'aménagement du talus vert demanderait un approfondissement dans sa réflexion.

Depuis le côté nord, l'école est perçue comme un bâtiment sur deux étages, rez-de-chaussée plus un niveau. Cette échelle semble convaincante et adéquate au programme qu'elle accueille. En revanche depuis le sud, le bâtiment sur quatre étages, avec une grande ouverture sur trois étages interroge le jury. En effet, la question se pose si cette morphologie répond à l'échelle d'une école primaire ou s'inscrit plutôt dans un langage plus académique.

L'école se compose d'un socle de trois niveaux surmonté d'un étage ceinturant une cour. Ce socle permet de reprendre et de diluer les différents flux du site. Sur ce socle en "L", on trouve un quatrième étage composé des salles de classe, qui s'étend en porte-à-faux sur l'angle sud-est. Ce geste fort représente une accroche intéressante pour le projet et compose un préau couvert ouvrant la cour intérieure sur le quartier.

Le projet travaille par empilement des différents programmes, en veillant à placer les locaux moins sensibles aux nuisances sonores du côté de la rue. Cette stratégie adéquate et claire pour les deux premiers niveaux semble toutefois moins évidente sur les niveaux supérieurs, où les salles de classes se déploient sur l'ensemble de la périphérie du bâtiment.

Le rez-de-chaussée inférieur est occupé par la partie sportive du programme. Son accès se fait de manière indépendante depuis le parc, à travers un grand espace couvert sur trois étages. La salle de gymnastique semble bien éclairée et agréable d'utilisation, cependant la salle polyvalente contre le terrain reste moins convaincante. Le concept de sécurité feu semble fonctionner, malgré des circulations relativement longues.

Le deuxième niveau permet de lier la rue et l'arrêt de bus à la cour de l'école, donne accès au programme parascolaire et à deux noyaux de circulation verticale reliant tous les étages. Cet accès direct depuis la route du Léman convainc le jury, mais la position du noyau au milieu du passage interroge.

Le troisième niveau, aménagé en une généreuse esplanade, donne accès direct à la garderie. Cette dernière profite donc d'un espace extérieur indépendant, directement en relation avec la forêt. La composition des espaces de manière flexible et traversante propose une belle qualité d'éclairage de trois côtés. L'entrée principale de la partie scolaire au premier étage est proposée du côté nord-ouest, à l'arrière du bâtiment, fait qui interroge le jury. L'aile ouest, côté rue, n'est pas aussi claire dans son organisation que le reste du plan. Les salles polyvalentes et les locaux de rangements donnant sur la rue, la ventilation et l'éclairage naturel des salles de classes questionnent le jury.

A l'étage, l'ensemble des classes s'organisent en anneau autour de la cour. La circulation y est gérée par des coursives extérieures présentant des avantages intéressants. Le jury s'interroge en revanche sur leur sécurisation : de par leur hauteur, leur utilisation par un public si jeune paraît délicate.

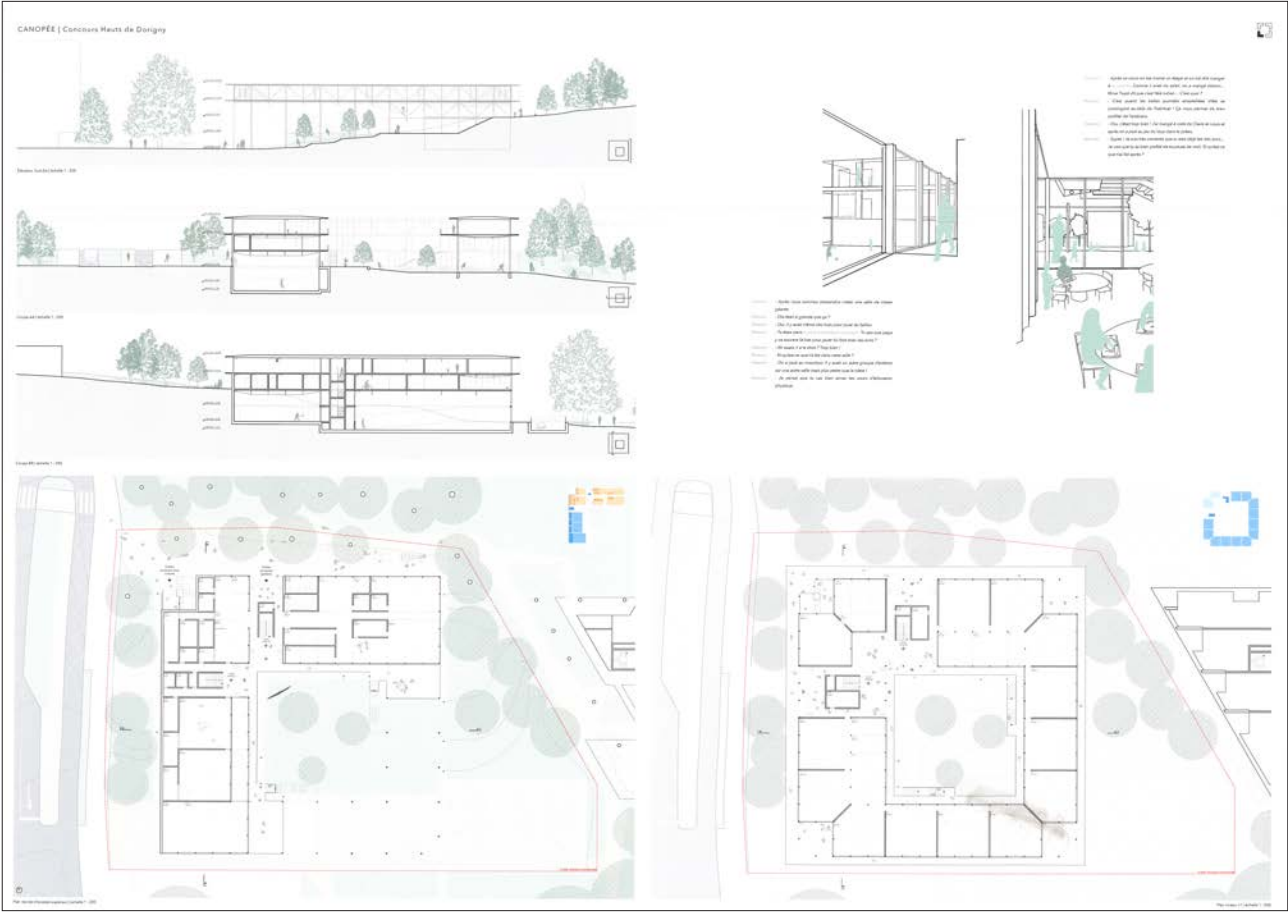
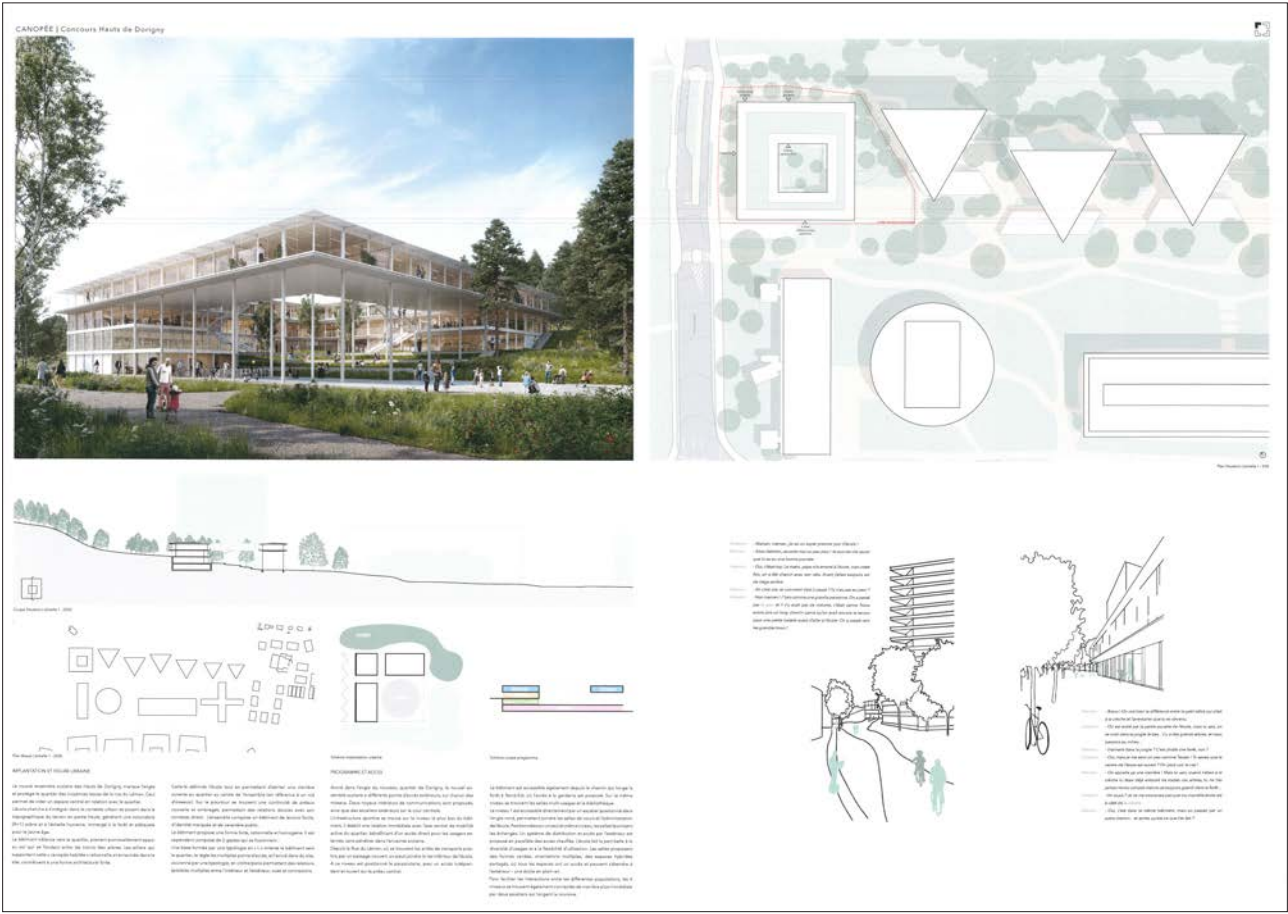
À l'intérieur, un couloir fait office d'espace tampon entre les classes. N'étant malheureusement pas continu, il ne permet pas une circulation fluide à l'intérieur du bâtiment. D'un point de vue fonctionnel, la position des toilettes soulève également des critiques.

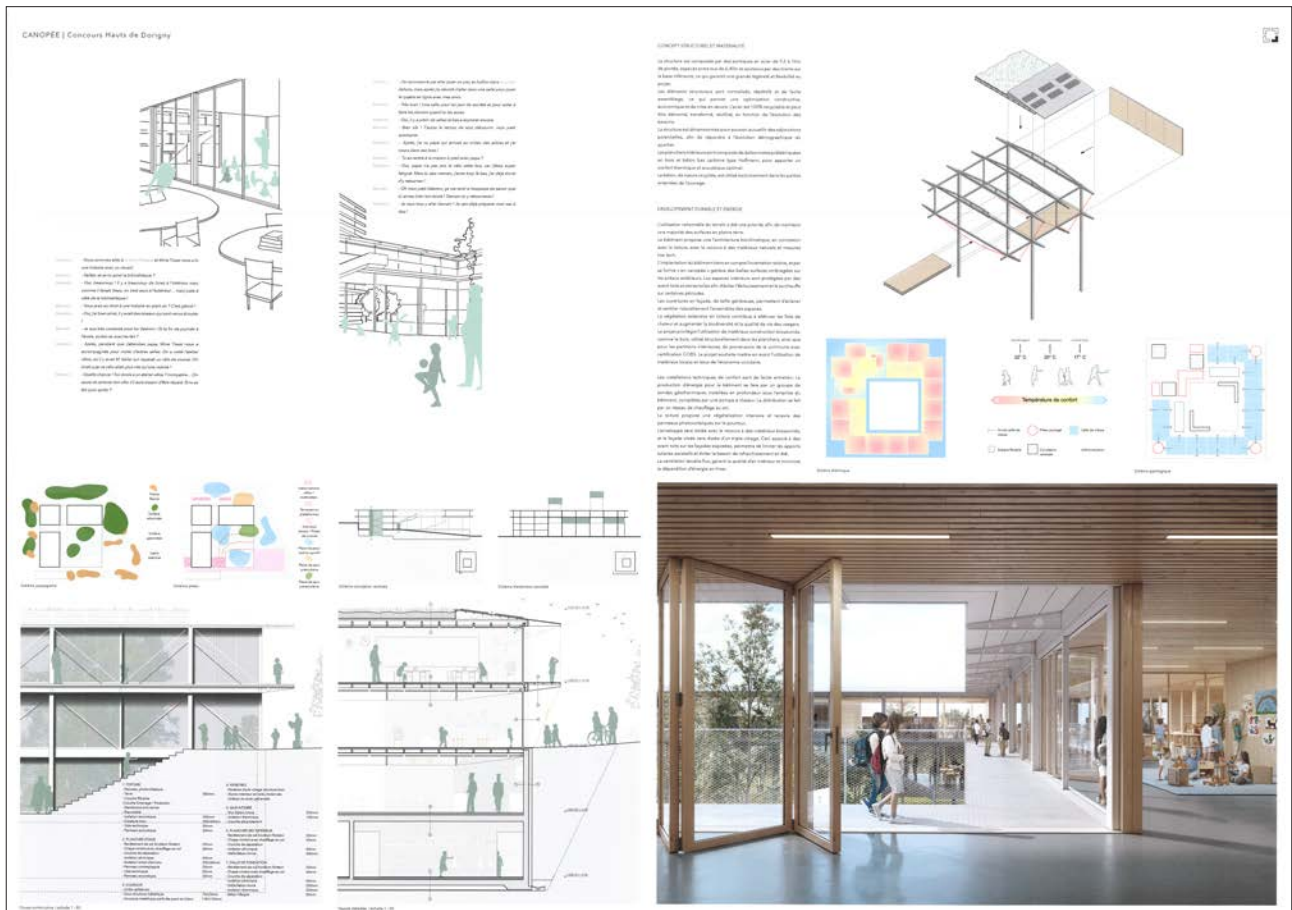
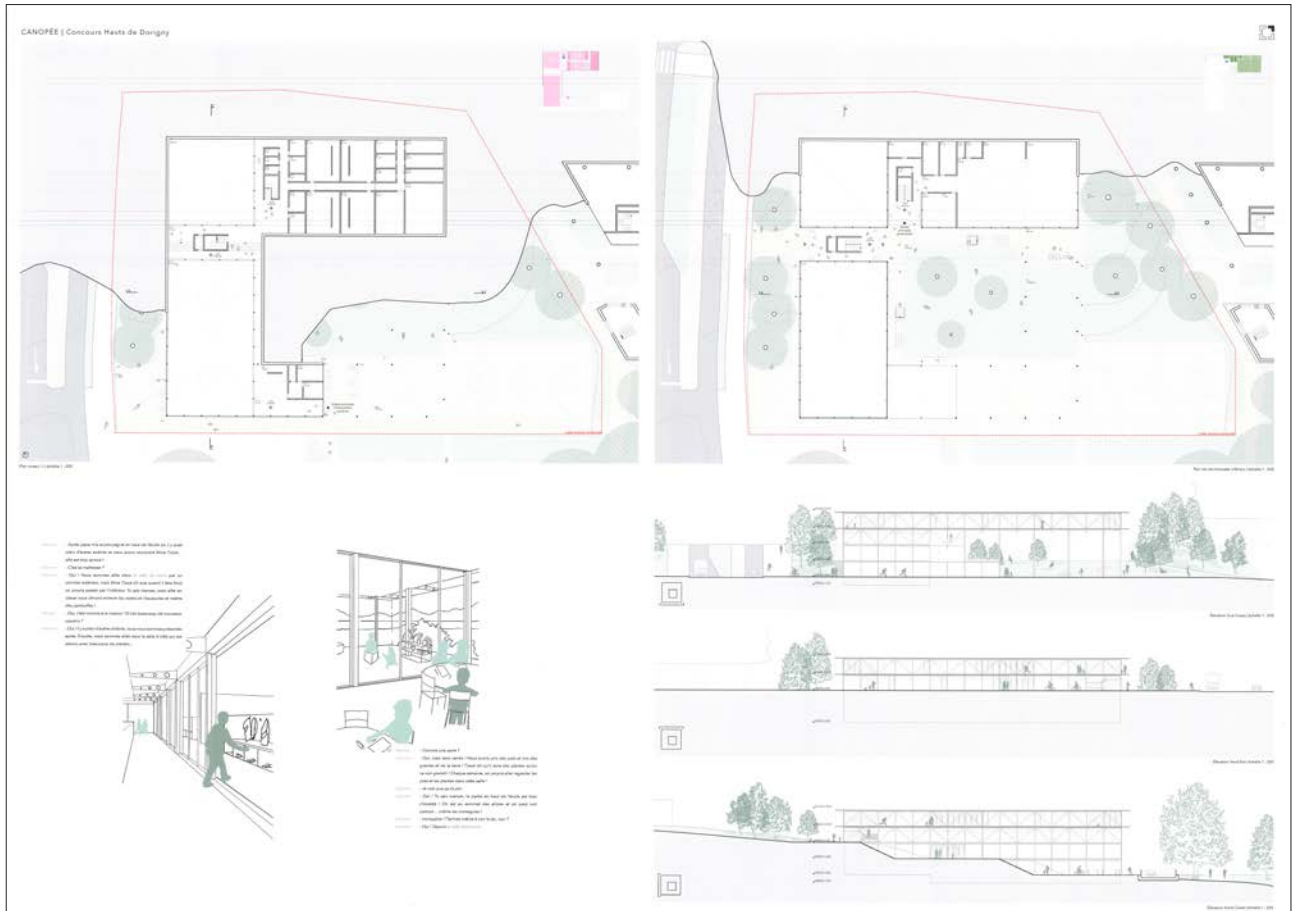
Bien que beaucoup de points restent ouverts, l'organisation générale du plan est intéressante et sa flexibilité d'usage promet une utilisation agréable pour les utilisateurs.

Les efforts et les réflexions en matière de durabilité et la proposition d'un nouveau cadre d'apprentissage sont salués par le jury. L'ensemble du bâtiment propose une architecture bioclimatique, qui utilise des matériaux naturels et des mesures low-tech.

Cependant, les façades entièrement vitrées, bien que protégées par des avant-toits, affaiblissent l'enveloppe thermique. Le choix morphologique de cet anneau en porte-à-faux dessert le bilan thermique global d'un point de vue technique car il implique une grande surface de plafond et de plancher en contact avec l'extérieur. Le sous-sol en "L" est compact et économe en surface mais le volume enterré, particulièrement pour la salle polyvalente, est assez élevé.







Architecte	Atelier Arthys et Yves Macherel architecte	Lausanne, CH
Responsable de projet	Thierry Savoy, Yves Macherel	

Implanté parallèlement aux courbes de niveaux, le projet tire parti de la déclivité de la parcelle en organisant ses activités en relation avec le relief naturel.

Au point le plus élevé, au nord, un remodelage de la topographie permet d'offrir un vaste préau. Cadré par une arborisation faisant écho au Bois Creux, cet espace est directement en lien avec l'entrée principale de l'école et propose une aire tous temps, du stationnement pour les vélos et des jeux.

Au niveau intermédiaire, à l'est et à l'ouest, le projet propose deux espaces paysagers intégrés à la pente. Ils servent principalement à relier les entrées au parascolaire depuis l'espace rue et le quartier avoisinant.

Au sud, entre la façade du bâtiment et la rampe d'accès au parking souterrain, se trouve un généreux parvis. Les aménagements comprennent une piste de course en limite sud, ainsi qu'une cour aménagée en lien avec la garderie. Un alignement d'arbres inscrit dans le gabarit de la façade offre un ombrage pour les pensionnaires de la garderie.

Le bâtiment judicieusement posé sur le terrain n'engendre que peu de mouvements de terre.

La verticalité du volume dégage un maximum d'espace de pleine terre. Du caractère compact et vertical du projet découle une efficacité économique à relever.

Le jury apprécie l'élégance du volume ainsi découpé et son caractère, soutenu par le choix d'installer la salle de gym en couronnement, qui confirme ainsi son image de bâtiment public.

Les accès se font sur les 4 façades en fonction de l'altitude. Cette flexibilité laisse entrevoir une connexion avec le parc et les bâtiments voisins.

L'organisation spatiale de l'aménagement qui protège les espaces principaux du bruit de la route est saluée par le jury. Le programme est organisé par niveau et facilement accessible à tout âge.

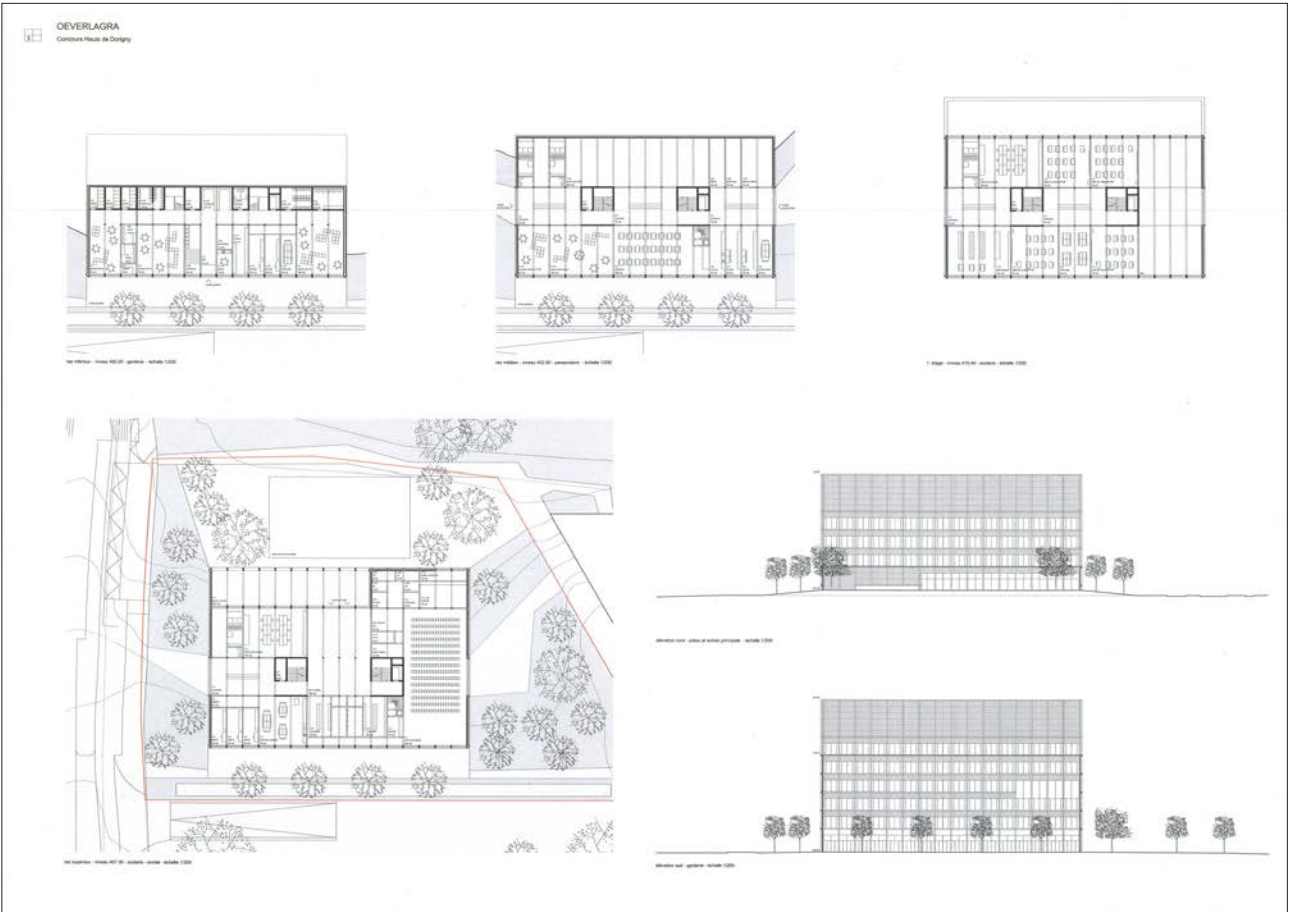
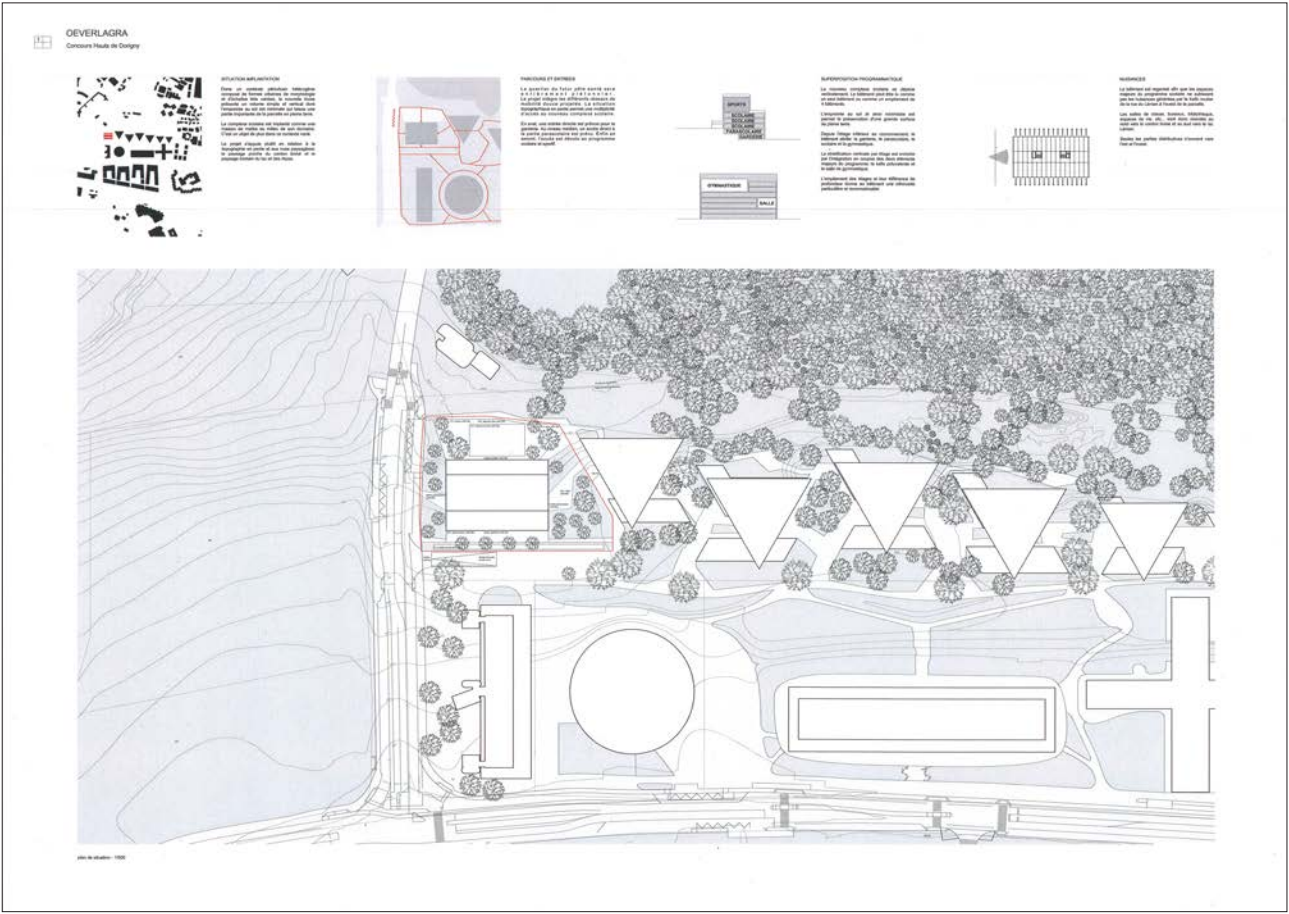
L'entrée de l'école avec son préau couvert au nord est généreuse et laisse imaginer la bonne organisation quotidienne des rassemblements d'enfants ; pourtant le jury relève que le nord est un choix difficile du fait de l'ombre que porte le volume à cet endroit.

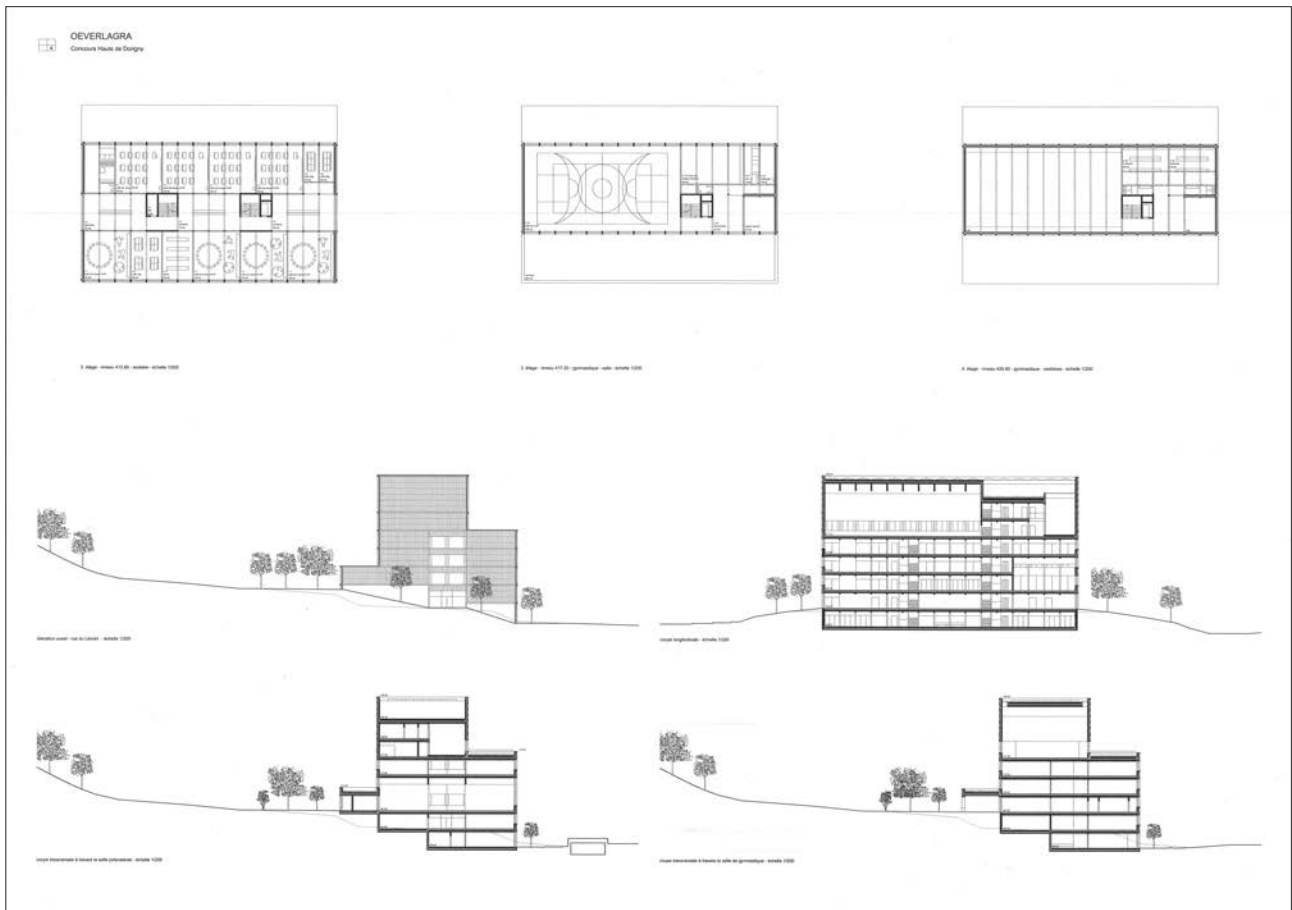
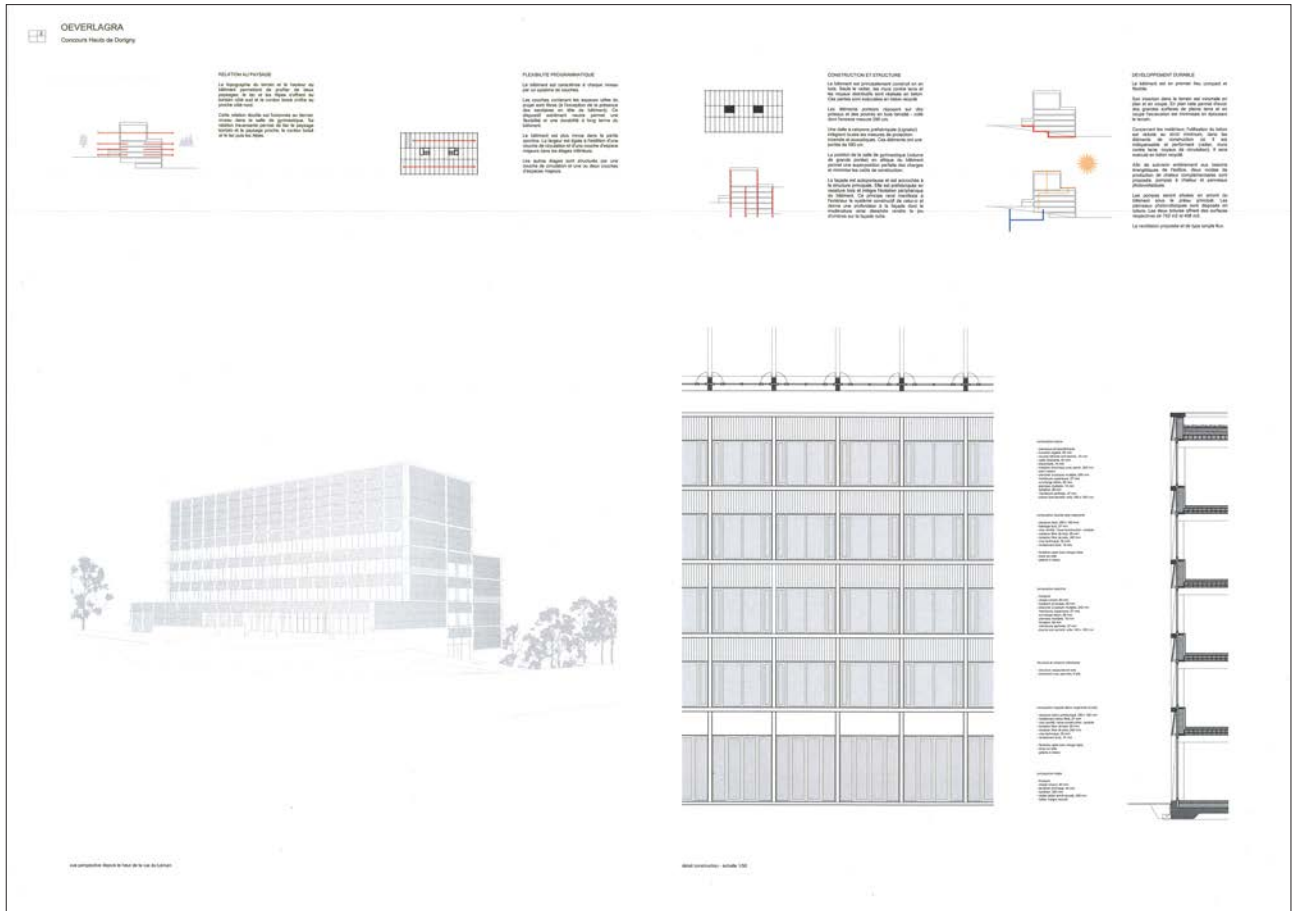
La trame structurelle du bâtiment contraint les espaces de petites tailles dans une géométrie allongée qui ne correspond pas à un usage flexible. Le jury se pose la question de la suffisance de lumière au vu de la profondeur des espaces.

La réflexion sur la circulation est à saluer tout comme la mise en avant d'entrées séparées.

Le jury regrette le peu d'information concernant le confort global en période chaude ainsi que la gestion acoustique des espaces de vie. Pourtant, l'attention portée à la durabilité par les choix constructifs, la compacité du projet et l'aération en simple flux laisse présager d'un projet attentif à son environnement.







Architecte	Pont 12 architectes SA	Chavannes-
Responsable de projet	Antoine Hahne, Christiane von Roten	près- Renens,
Collaborateurs-rices	Laurianne Lagrange, Zeynep Kar, Rosa Climent, David Lauréal, Darius Michoud, Mathieu Brajou, Fabio Da Costa	CH

Le volume rectangulaire est situé à proximité de la route, de sorte qu'il laisse un large espace intermédiaire avec les habitations voisines et qu'il crée une relation à grande échelle entre le parc et la forêt. Les extérieurs sont organisés selon trois niveaux d'accès : les plateaux haut et bas du site sont généreux et appropriables tandis que le niveau intermédiaire est peu relié au paysage en raison des aménagements topographiques schématiques et rigides, qui rendent difficile l'accès à la terrasse intermédiaire prévue pour les enfants les plus petits et les poussettes. De même, les escaliers extérieurs reliant les niveaux sont assez étroits, peu attrayants et n'exploitent pas un potentiel d'habitabilité.

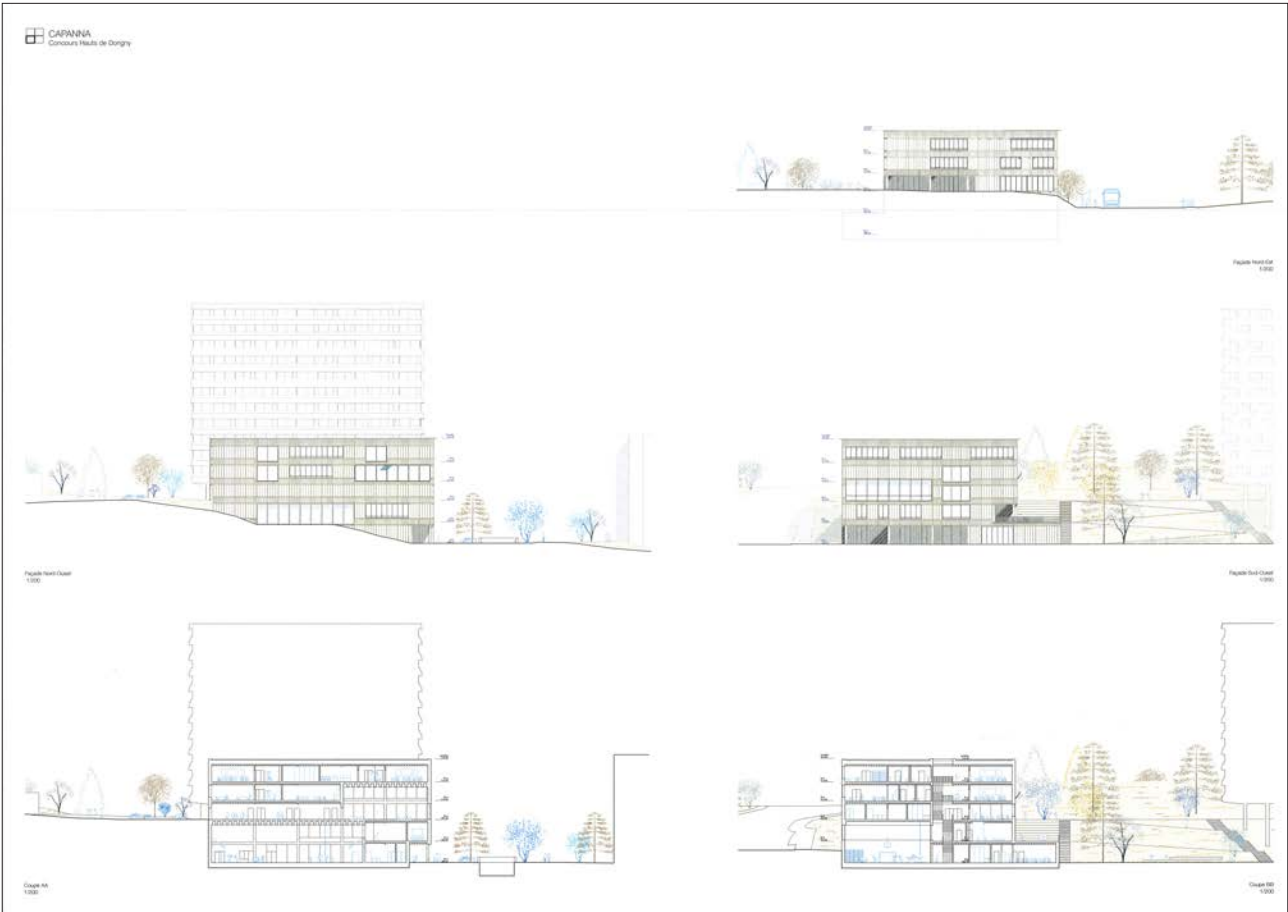
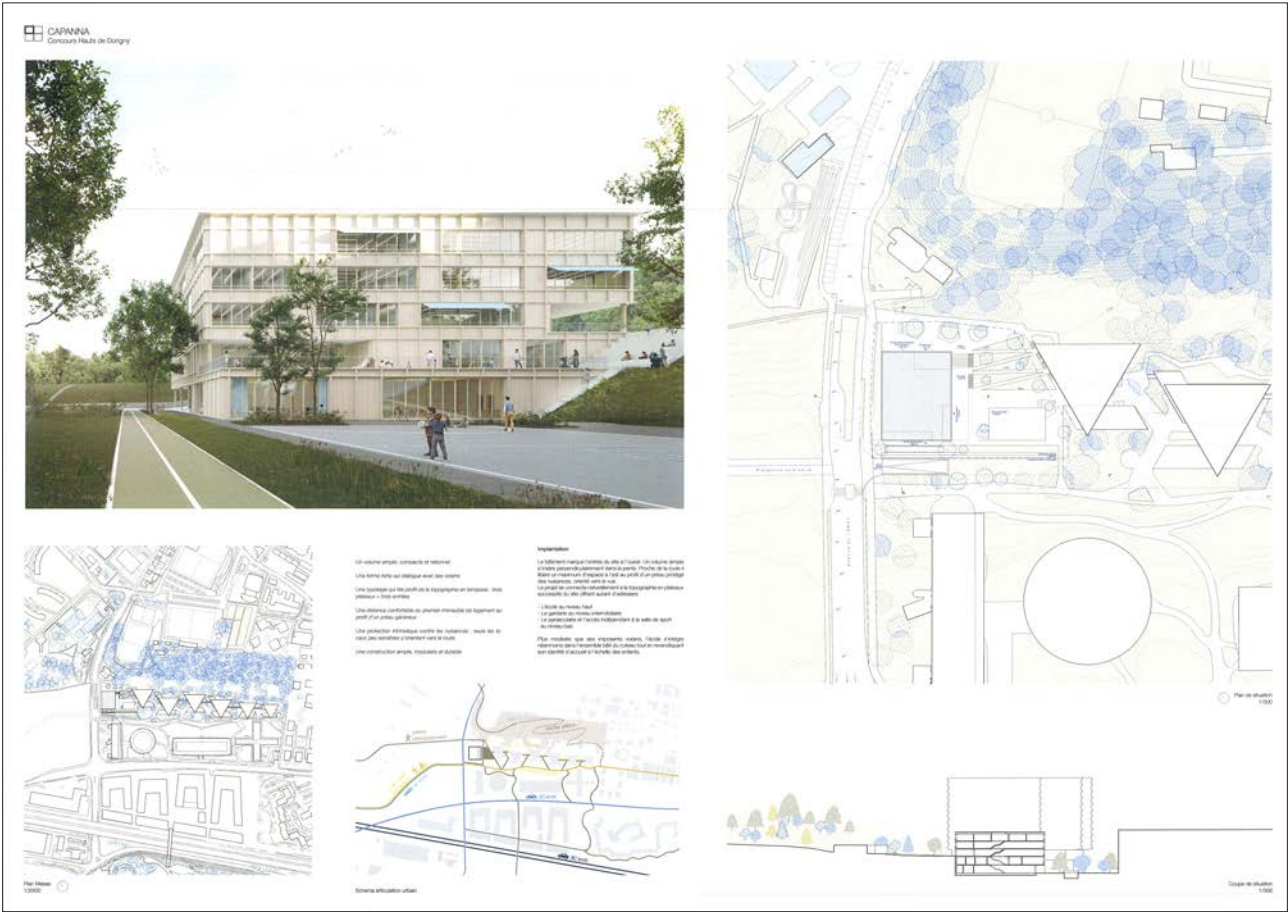
La distribution des fonctions est judicieuse, le bâtiment est bien organisé et les différentes zones sont desservies par des accès séparés. Un escalier continu, parfois ouvert, parfois fermé, traverse tout le bâtiment. Au rez-de-chaussée côté parc se trouve l'accès couvert pour le sport et le parascolaire, avec un rapport à l'extérieur et une orientation vers l'est agréable pour le réfectoire. La garderie se trouve un étage plus haut et bénéficie d'une terrasse, un peu nue et manquant d'aménagements. Au niveau supérieur du terrain, au nord-est, se trouve l'entrée couverte de l'école, avec les salles communes et les salles des professeurs. Les 2 derniers étages regroupent toutes les salles de classe avec des vestiaires communs. Le niveau recevant huit classes est problématique au vu du nombre d'enfants transitant sur un seul étage.

L'emplacement de la salle de sport au rez-de-chaussée présente les avantages d'un accès direct et de peu d'excavation. Elle profite d'un éclairage latéral généreux côté rue. Malgré ces grandes ouvertures, le bâtiment est inaccessible depuis la rue et reste un peu muet, seule l'entaille serrée au rez-de-chaussée indiquant son utilisation publique. Même si le bâtiment est effectivement bien intégré, il semble toutefois isolé sur le site. L'expression de ses façades, assez générique, serait-elle trop villageoise ? Un socle différencié, pourtant montré comme étant massif dans les schémas, aurait aidé à l'ancrage du bâti dans le terrain.

La compacité du projet le rend efficace économiquement (avec des surfaces un peu trop petites) et se situe dans la moyenne des projets analysés. La proposition des murs extérieurs en paille et bois est appréciée, mais implique une épaisseur de construction importante.

Dans l'ensemble, il s'agit d'un bâtiment bien organisé, compact et soigneusement conçu. La compacité est toutefois obtenue par des espaces parfois trop exigus, en particulier les salles de classe. La clarté du plan et le volume sont agréables mais l'on souhaiterait que le projet soit plus développé en fonction des particularités locales ou spécifiques, de sorte que son apparence générale ait un peu plus de densité et de caractère.





Architecte	COSTEA MISSONNIER ARCHITECTES	Lausanne, CH
Responsable de projet	Cristina Costea, Jean-Noël Missonnier	

Le projet propose une forme très compacte, qui donne une belle échelle pour une école primaire. Le bâtiment est implanté proche de la limite nord de la parcelle, de sorte à dégager une cour d'école au sud en continuité avec le parc et prolongeant la rue sous les bâtiments de logements. L'aire tout temps est installée en esplanade sur la toiture de la salle de gymnastique. En reconnaissance du niveau du socle du projet voisin, une passerelle relie cette esplanade et l'inscrit dans la continuation du système planifié qui connecte les entrées des logements. Les articulations avec les cheminements du quartier fonctionnent et peuvent laisser penser à une appropriation des espaces extérieurs comme des espaces de rencontre du quartier. Toutefois, la cour d'école est trop peu délimitée et pas assez protégée de la route. La rampe d'accès au parking, qui est une contrainte non contournable, a été déplacée sur le plan d'aménagement extérieur, ceci ne peut être envisageable. Le jury regrette que les plans des aménagements paysagers soient si sommaires.

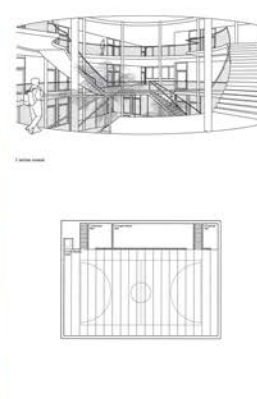
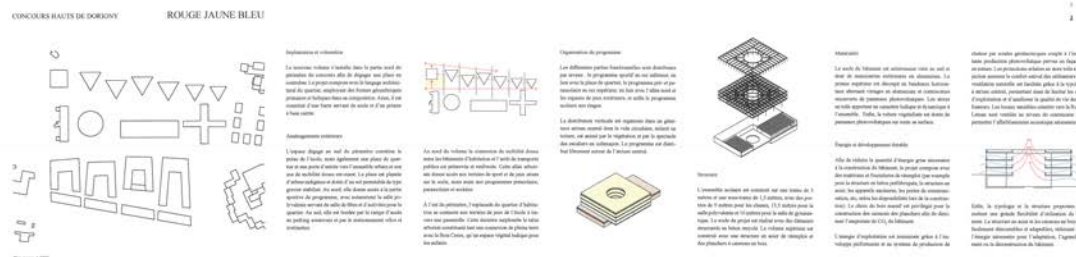
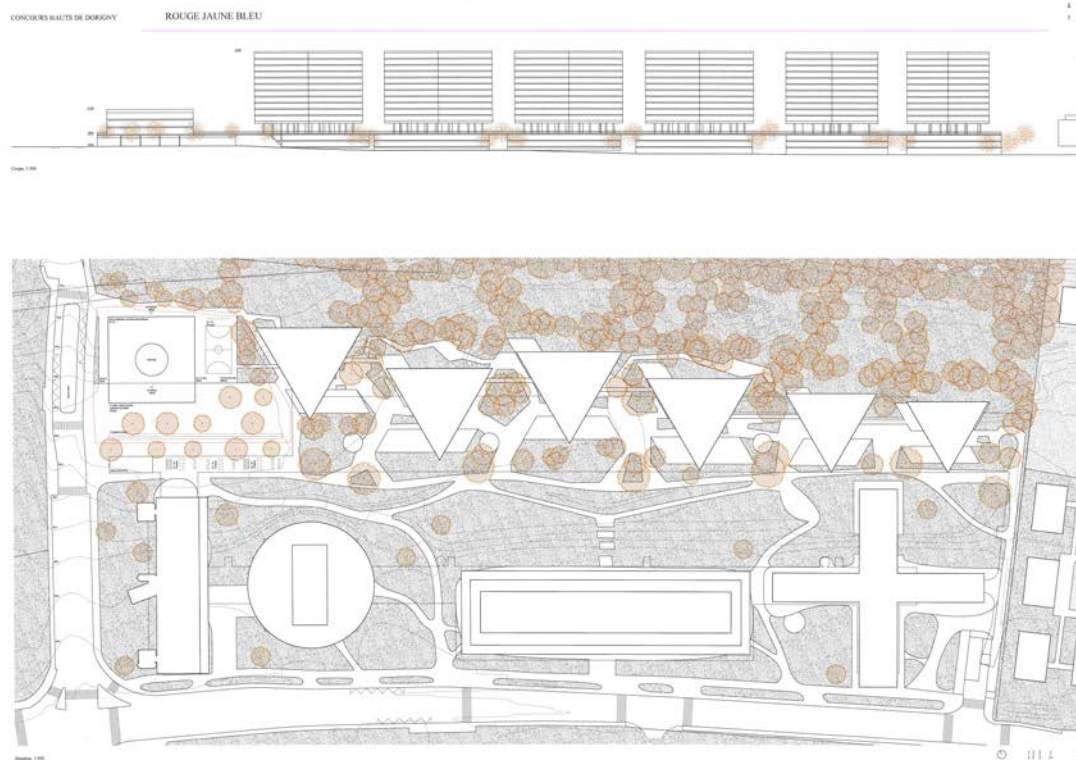
La volumétrie du bâtiment de plan carré, posé sur un socle en retrait, dégage un généreux préau couvert au rez inférieur. L'entrée depuis le préau se fait dans un grand hall central qui distribue le programme sportif. La salle de sport est enterrée d'un demi-étage, faisant une économie de mouvements de terre. Une double volée d'escalier accompagne le vide central qui relie les étages et fait de l'atrium baigné de lumière naturelle un espace de référence pour l'école. La typologie proposée distribue le programme autour de cet atrium et favorise la mise en place d'espaces d'apprentissage informels. Toutefois, le fait que cette circulation soit également chemin de fuite en cas de feu contraint fortement l'usage de l'espace central. Pour permettre un usage tel que souhaité du cœur du plan, une circulation supplémentaire serait à introduire pour permettre un chemin de fuite compartimenté. Une entrée limitée aux salles de sport en dehors des heures scolaires semble aussi difficile car l'atrium est difficile à compartimenter.

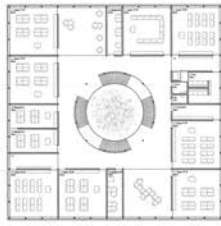
La description du projet propose l'entrée pour le programme scolaire au niveau du rez supérieur, de plain-pied avec la garderie et l'accueil parascolaire. Cependant, le bâtiment étant à cet endroit proche de la limite de la parcelle et de la lisière du Bois Creux, le fonctionnement de cette entrée est questionnable pour l'école. Il manque clairement un seuil et les dégagements sont très restreints pour les flux des élèves à l'entrée et à la sortie des classes. L'entrée nord pourrait être envisagée pour la garderie et le parascolaire, et l'entrée inférieure semble plus appropriée pour le programme scolaire. Par contre, les salles de classes se trouvant aux 1^{er} et 2^{ème} étage, les élèves montent de deux niveaux depuis le grand hall du rez inférieur avant de trouver les classes.

L'organisation du plan est claire, les classes sont réparties sur les quatre orientations, laissant des espaces de dégagement appropriables ouverts sur les façades. Certaines salles de classe sont orientées uniquement sur l'axe routier et sont exposées au bruit. Une ventilation telle que proposée par le contrecœur n'est pas suffisante. La trame de profondeur des classes est difficile à utiliser pour les plus petits locaux, la proportion de ces espaces en complique l'usage.

Mise à part une description dans le texte, peu de renseignements sont apportés quant à la construction du bâtiment projeté. Le socle du projet est proposé en béton recyclé et la structure du volume supérieur faite d'éléments en acier de réemploi et de planchers à caissons en bois. Pour la façade, les contrecœurs sont proposés recouverts de panneaux photovoltaïques alternant avec des bandeaux de vitrages en aluminium. Les intentions sont orientées vers une construction qui cherche à minimiser son impact sur l'environnement.



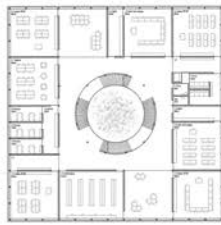




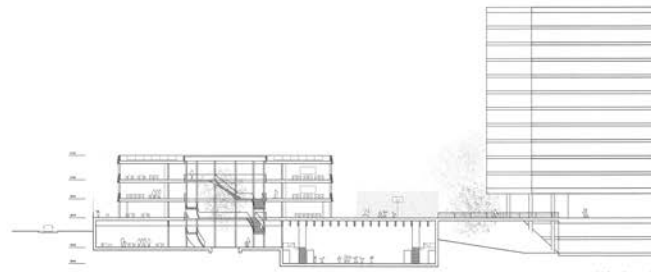
Page 1 1/20



Elevation sud 1/20

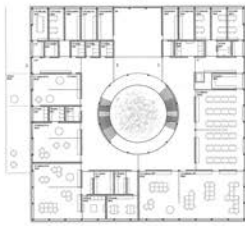


Page 1 1/20



Elevation sud-ouest 1/20

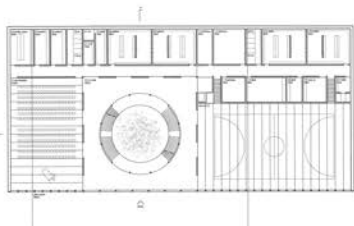
111 1 1



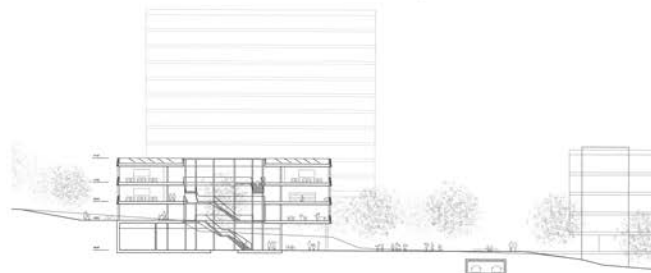
Plan sud-est 1/20



Elevation sud-est 1/20



Plan sud-ouest 1/20



Elevation sud-ouest 1/20

111 1 1

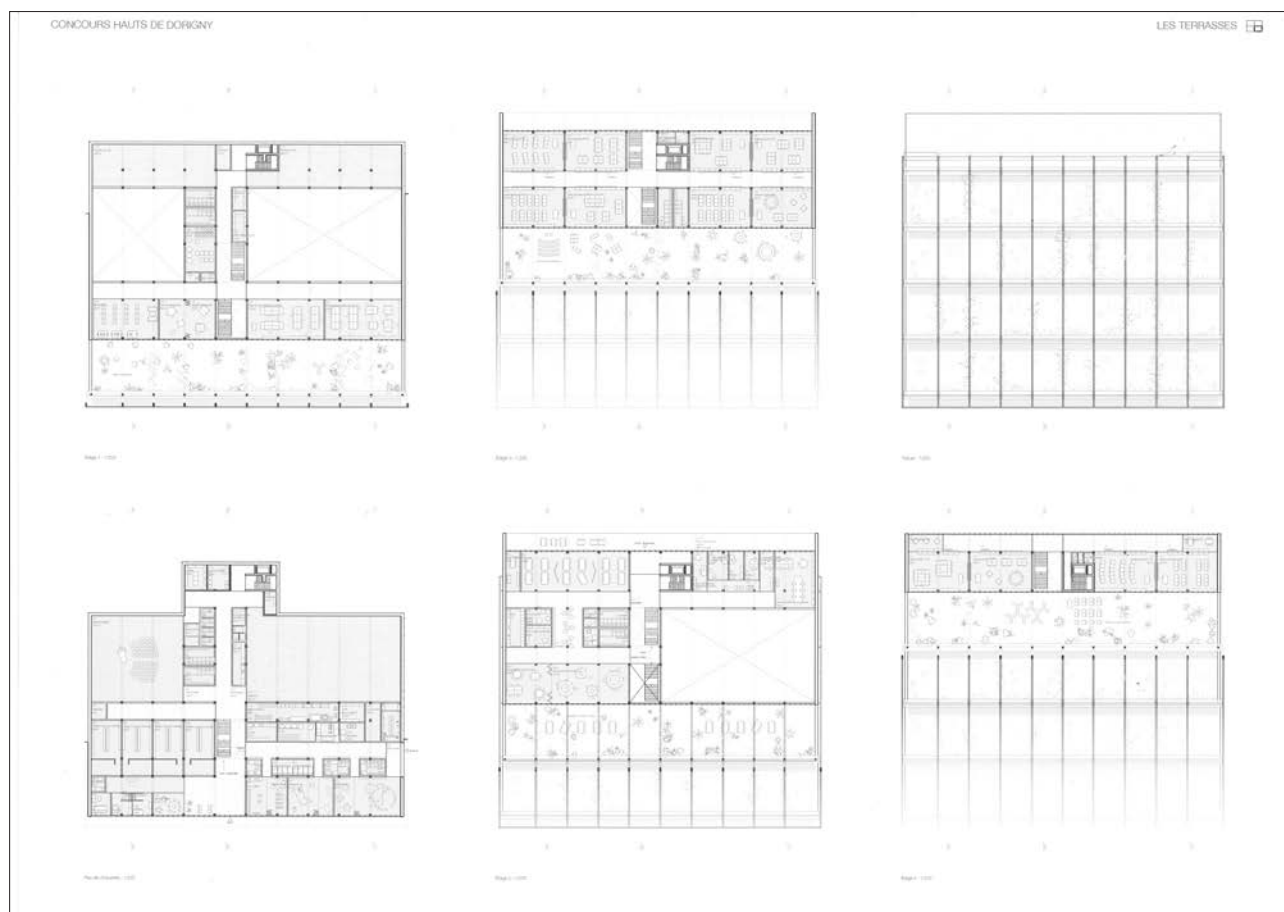
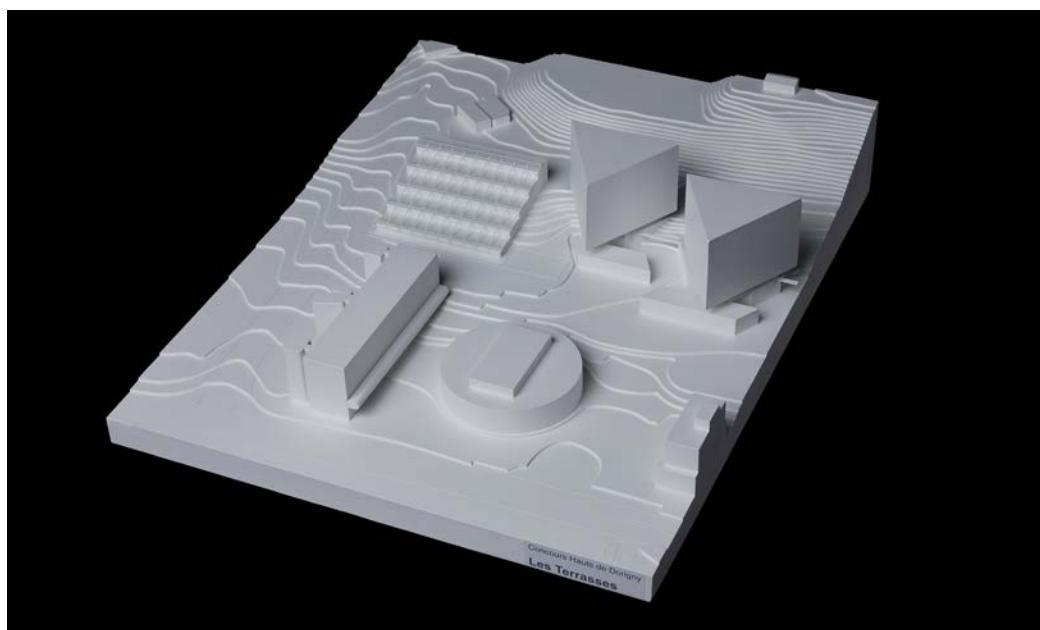
7. Projets non primés

02 - LES TERRASSES

Architecte
Responsable de projet
Collaborateurs-rices

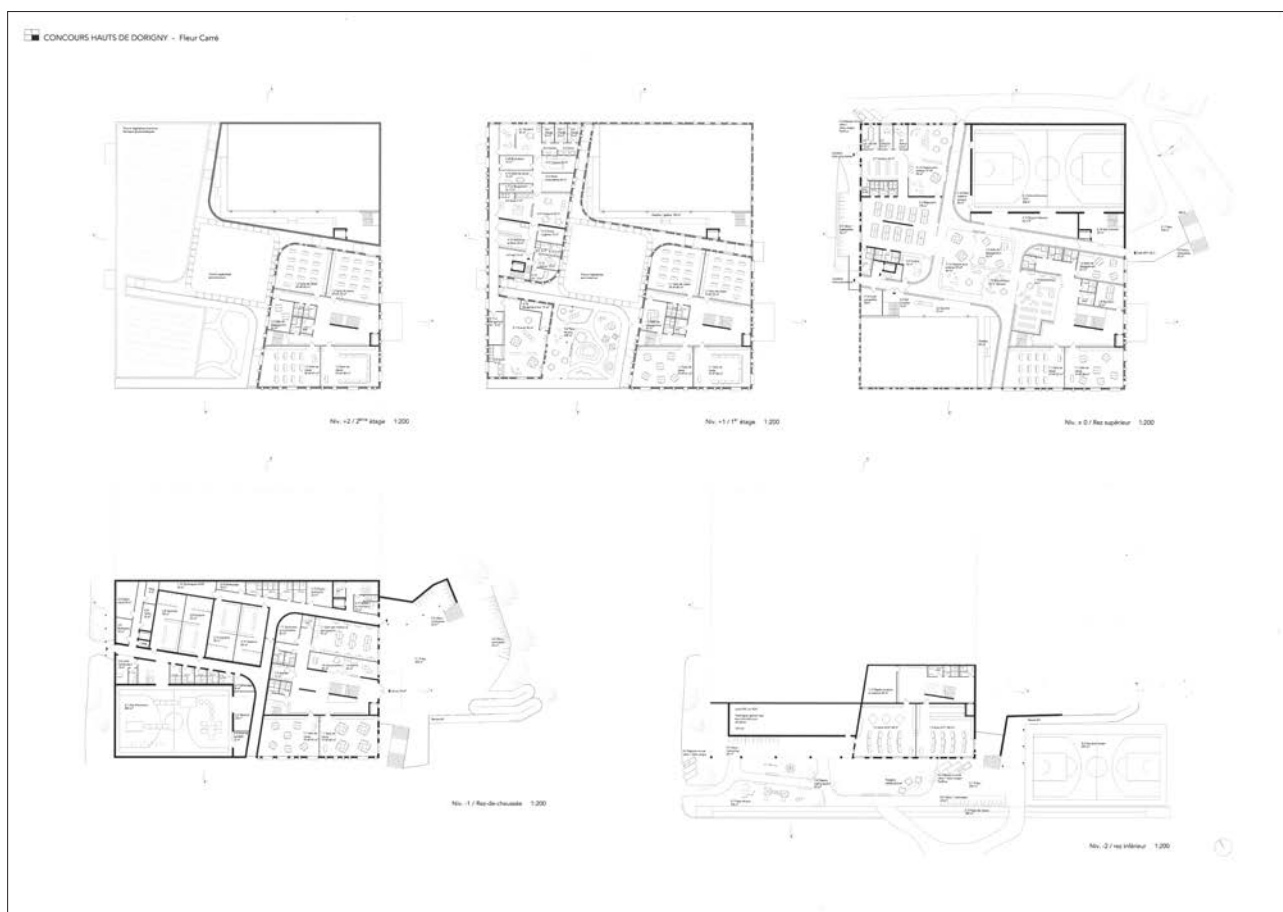
DÜRIG AG
Jean-Pierre Dürig
Paul Kuhn

Zürich, CH



03 - Fleur Carré

Architecte	Baact SNC	Sainte-Croix, CH
Responsable de projet	Carobbio Verena	
Collaborateurs-rices	Sobrecases Hopi-Yohan	

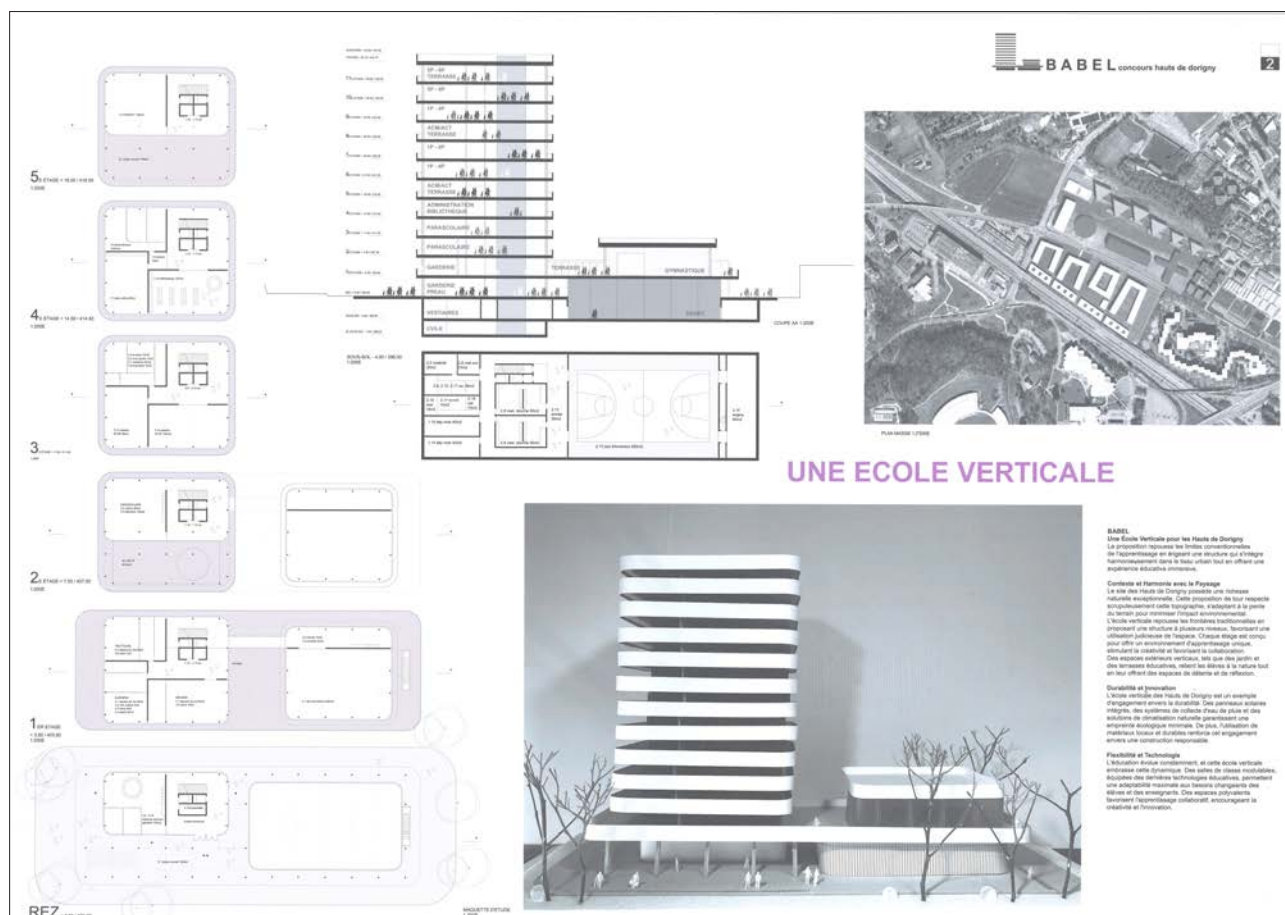


04 - BABEL

Architecte
Responsable de projet

TONY MANGONE ARCHITECTE
Tony Mangone

Yverdon-les
bains, CH



05 - BIG HERO 6

Architecte	BAUMANN Christoph, BM architectes	Vésenaz, CH
Responsable de projet	Charlotte Prins	
Spécialiste	PERRIERE Florian, Les ateliers Eurêka	Vernier, CH
Collaborateurs-rices	Florian Perriere	



06 - PLATO

Architecte

Atelier gram s.r.o.

Brno, CZE

Atelier Rak Tej sàrl

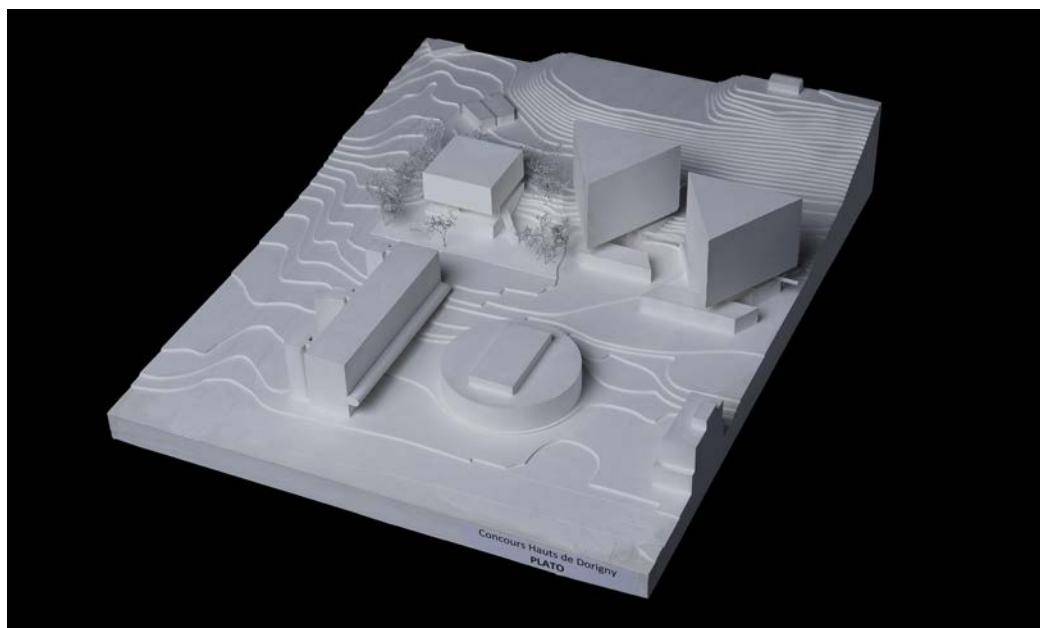
Renens, CH

Responsable de projet

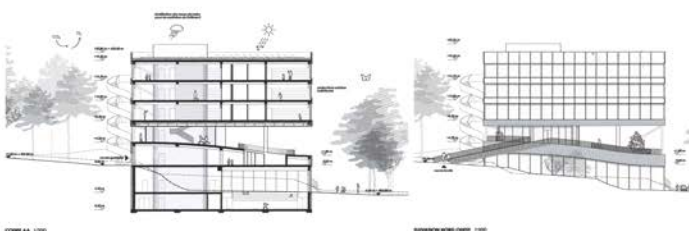
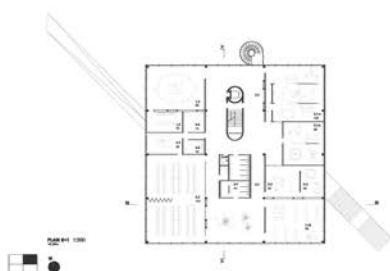
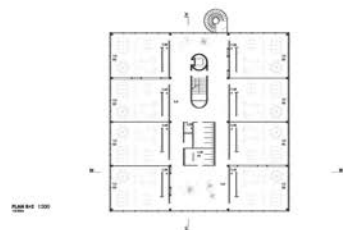
Tremblay Anne-Sereine

Collaborateurs-rices

Rak Pavel, Kudlička Jan, Kounavi Marina

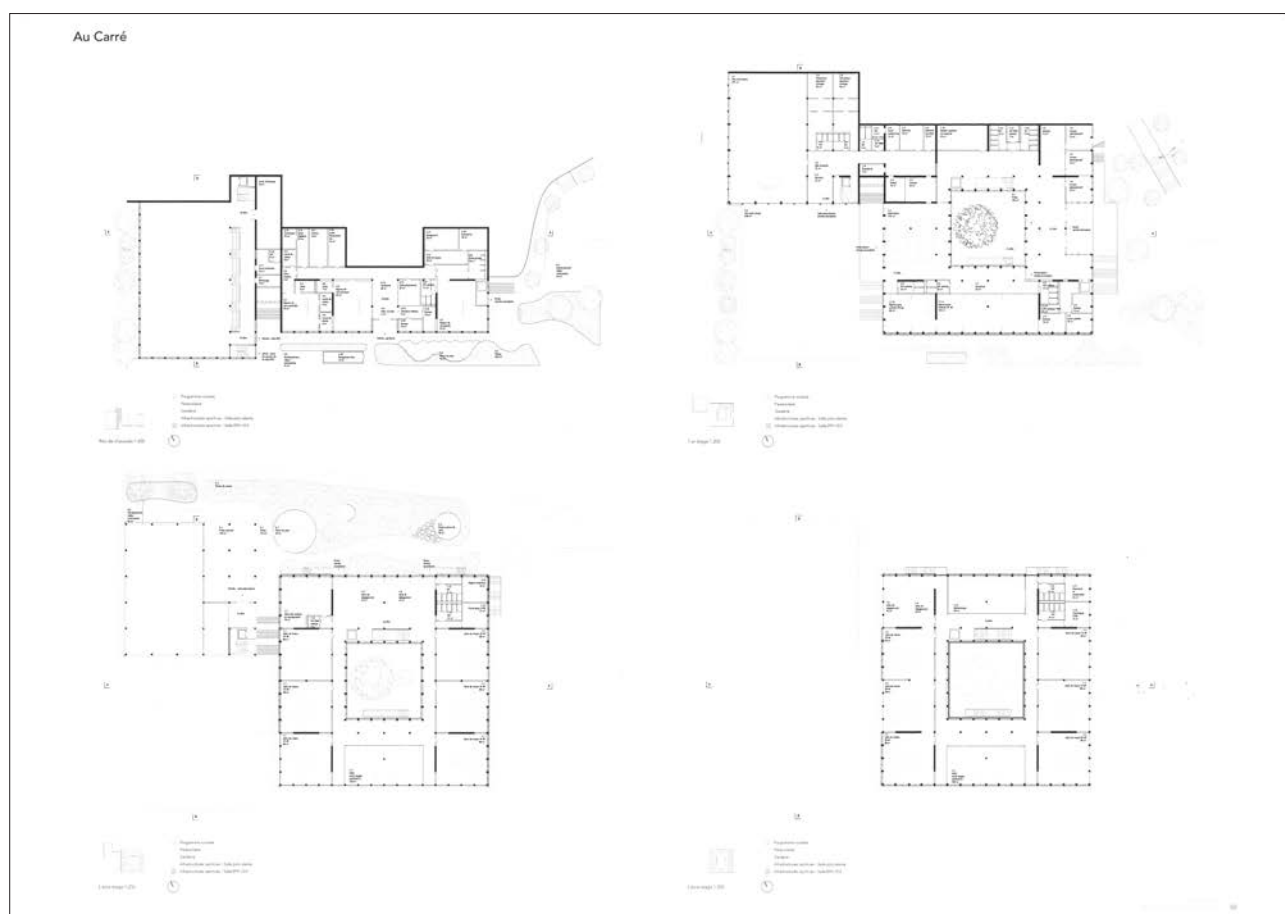


Concours Hauts de Dorigny **PLATO**



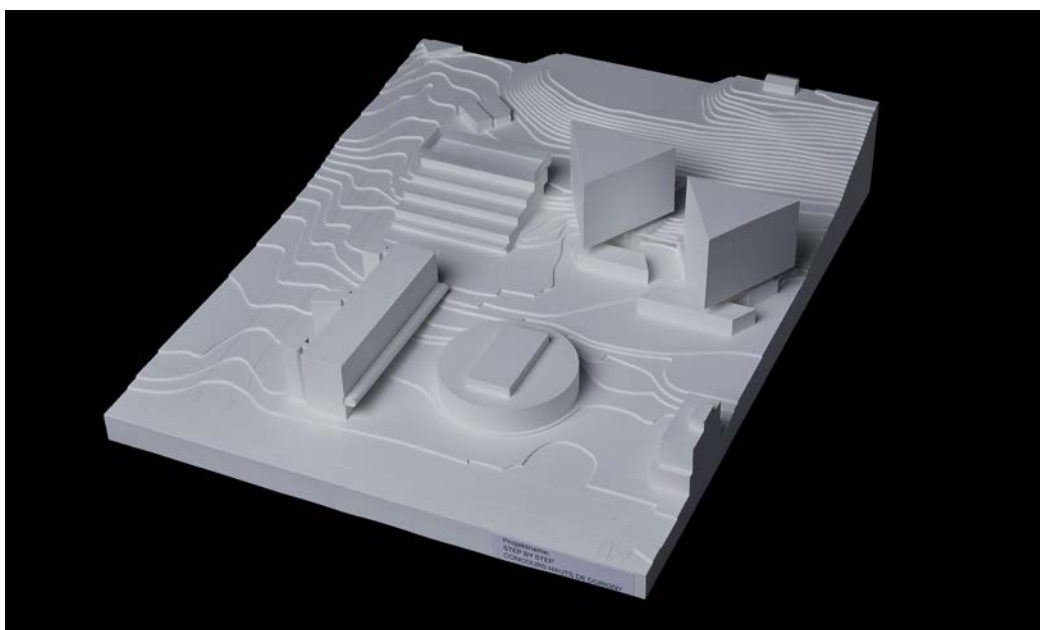
08 - Au Carré

Architecte	Bart Akkerhuis, Studio Akkerhuis & William Matthews Associates	Paris, FR
Responsable de projet	Baudart Pierre-Henri	
Collaborateurs-rices	Fraser Bradley, Wyszynska Gosia, Amata Boucsein, Giovanni Pancotti, Carlos Mena	
Spécialiste	MONOD-PIGUET+ASSOCIES Ingénieurs Conseil SA	Lausanne, CH
Responsable de projet	Moroni Benjamin	



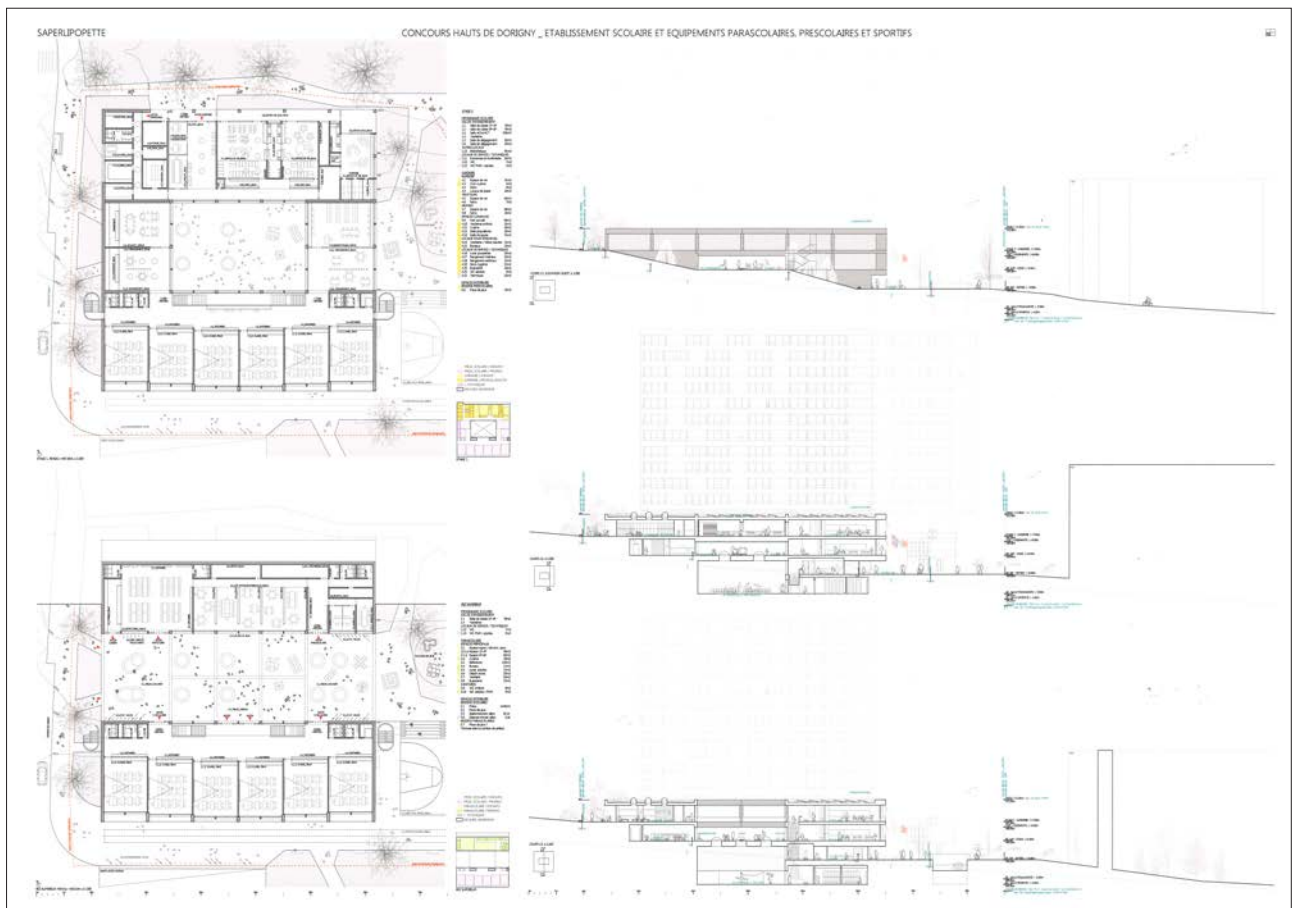
09 - STEP BY STEP

Architecte	TOPOTEK 1 Architektur GmbH	
Responsable de projet	Dan Budik	Zürich, CH
	Martin Rein-Cano	Berlin, DE
Collaborateurs-rices	Fabrizio Manzi, Lucia Venditti	



10 - SAPERLIPOPETTE

Architecte	AARS architectes Sàrl	Pozuelo De
Responsable de projet	Sotos Arellano Florencio	Alarcon, ES
Collaborateurs-rices	Ramos Ausin Isabel	
Spécialiste	Arrabal Sàrl	Genève, CH
	Valeria Pagani	
Collaborateurs-rices	Lucie Masset, Federico Gonzalez Leone	



11 - Tom Pouce

Architecte

Itten+Brechtbühl SA

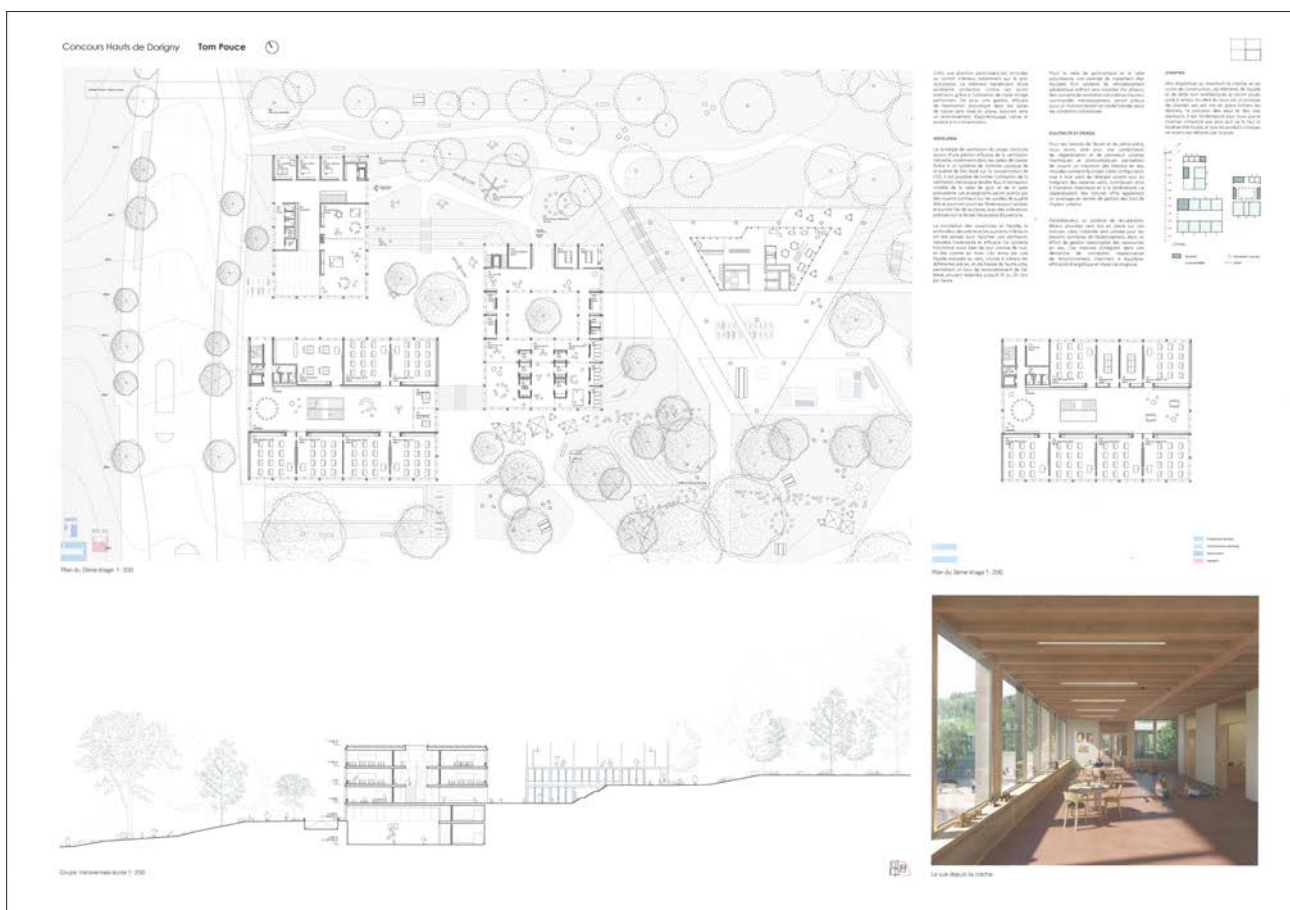
Lausanne, CH

Responsable de projet

Laurent Gerbex

Collaborateurs-rices

Robin Kirschke, Daniel van der Vyver,
Victoria Siragusa, Virginie Grand,
Maxime Theuvenat



Architecte

Fractal architecture Sàrl

Cologny, CH

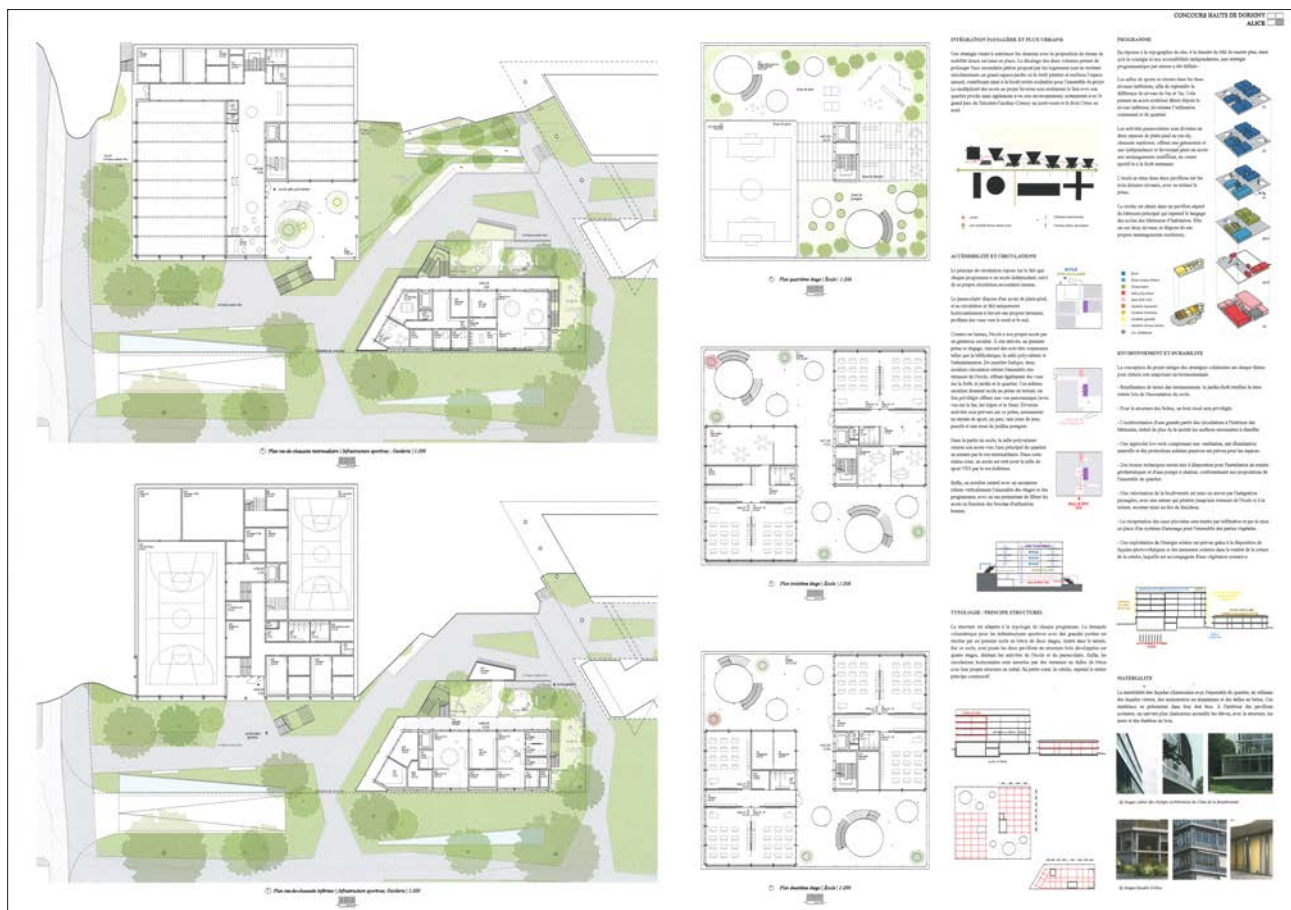
Mag Architectes Sàrl

Genève, CH

Responsable de projet

Zorro Yafiza

Collaborateurs-rices

Xavier Perrinjaquet, Wesley Murith,
Léa Christen

13 - DE L'UN A L'AUTRE

Architecte

d4 atelier d'architecture SA

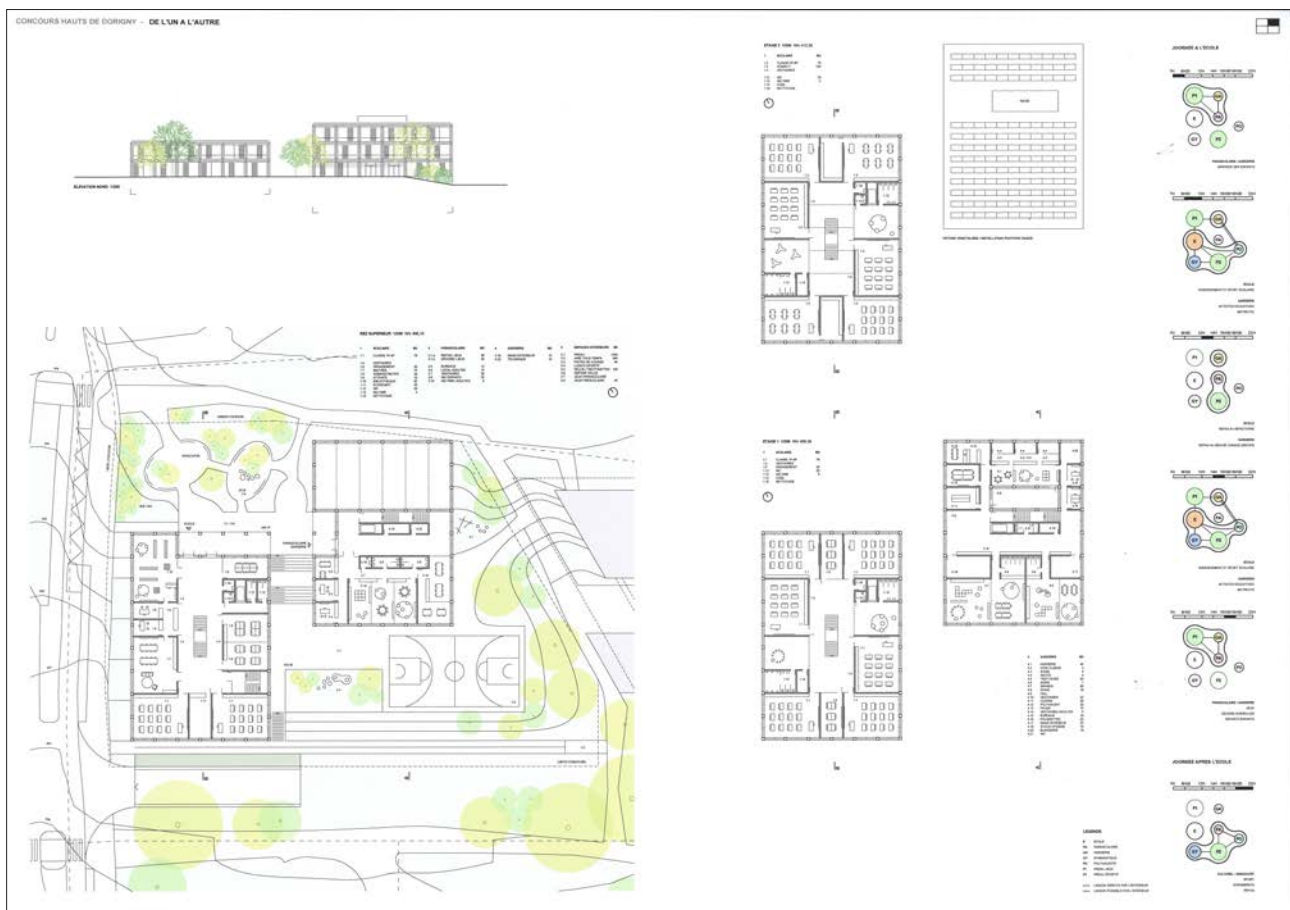
Lausanne, CH

Responsable de projet

Dérian Dominique

Collaborateurs-rices

Driebeek Dagmar, Pinto Guilherme,
Hassissene Anaïs, Camarneira Pilar

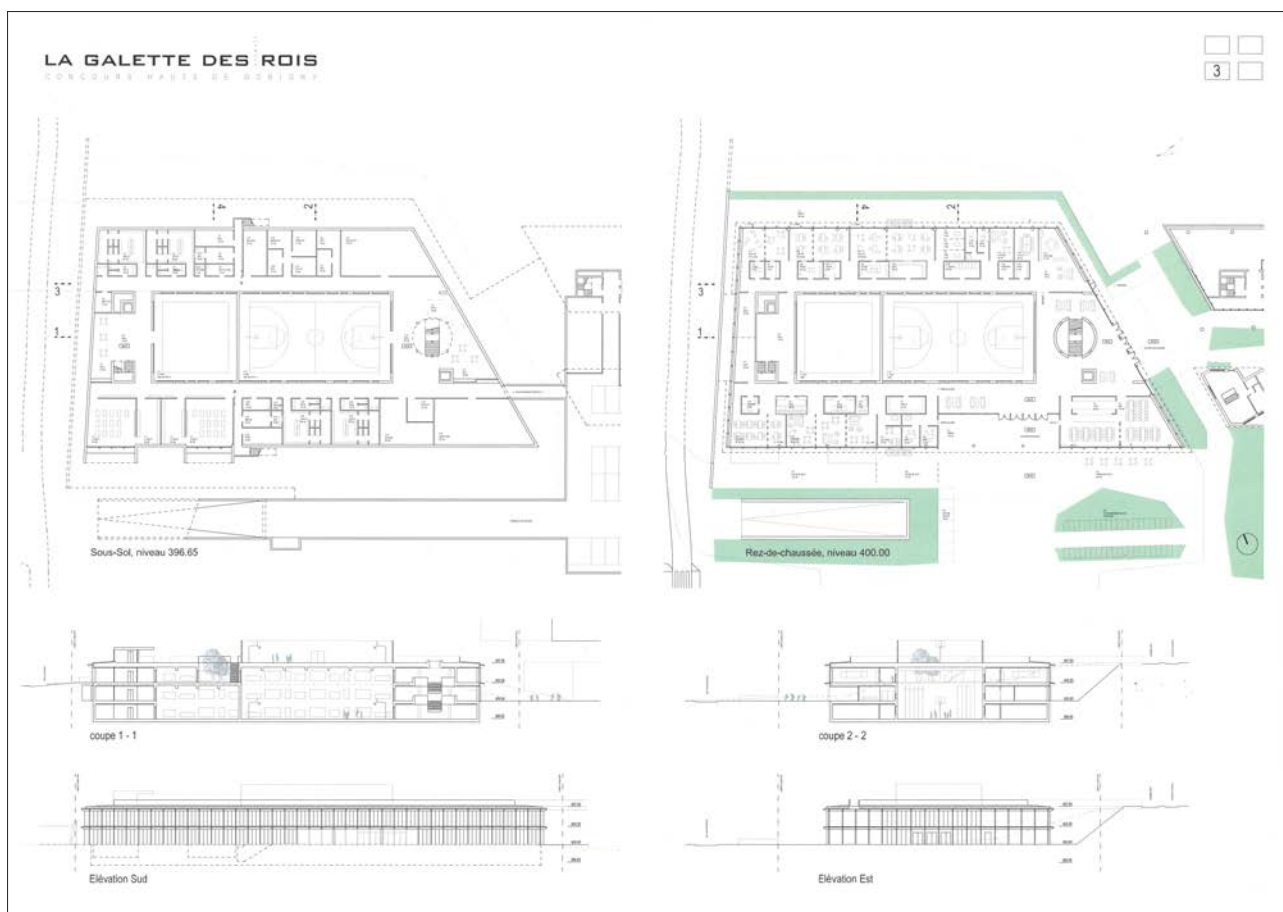
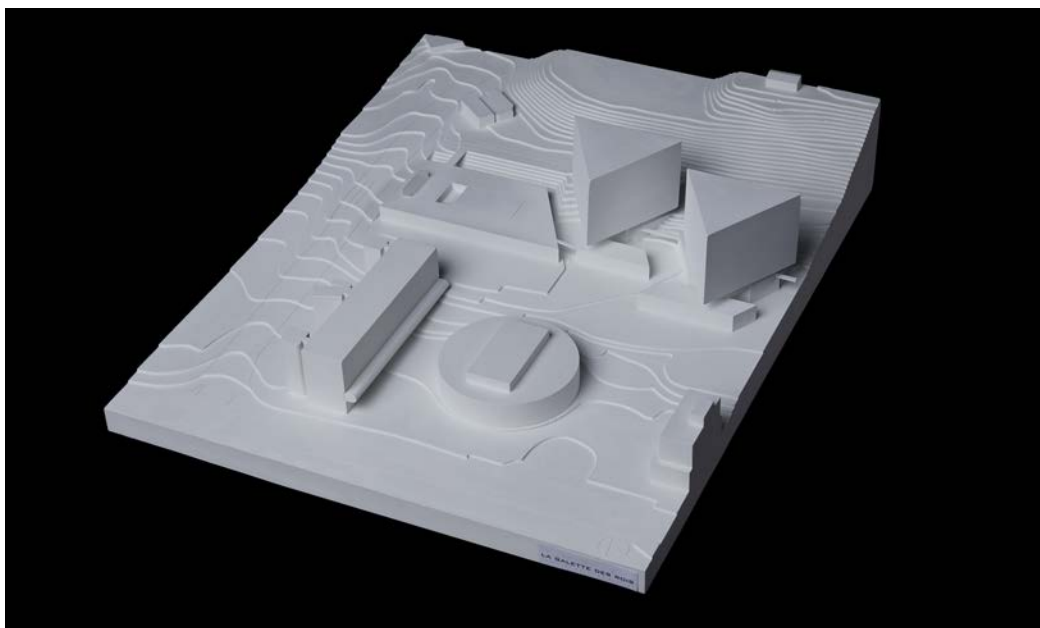


14 - LA GALETTE DES ROIS

Architecte
Responsable de projet
Collaborateurs-rices

Architram architecture et urbanisme SA
Buxtorf Dominik
Garifo Antonio, Chevallaz Jean-David,
Nguyen Liem

Renens, CH







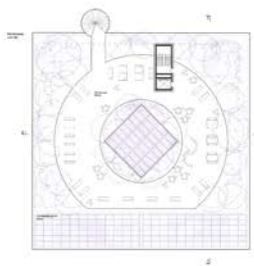
17 - PlayStation

Architecte GLOCKI ARCHITECTE
Responsable de projet Glocki Ryszard

Montreux, CH



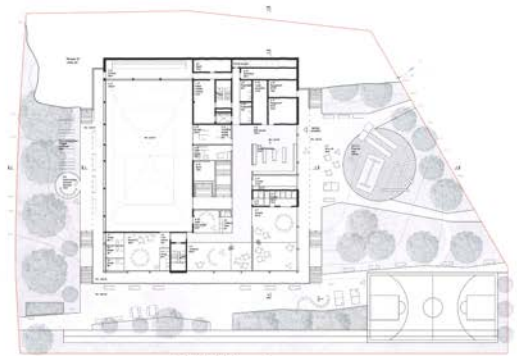
Concours Hauts de Dornig - PlayStation



Plan de situation - 1:200



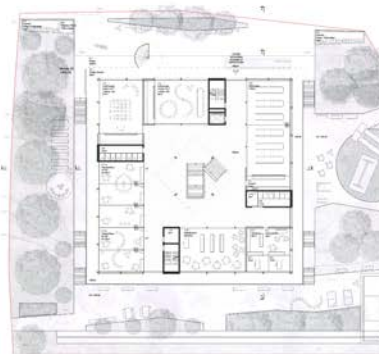
Plan d'étage 03 - 1:200



Plan d'étage 01 - 1:200



Plan d'étage 04 - 1:200



Plan d'étage 02 - 1:200



Plan du rez-de-chaussée 00 - 1:200

19 - AU GRÉ DES PÂQUERETTES

Architecte
Responsable de projet
Collaborateurs·rices

OB architectes Sàrl
Olivia Buttler
Mélodie Roland, Agathe Voile

Lausanne, CH



AU GRÉ DES PÂQUERETTES

Accès et circulation

Le complexe de logements est desservi exclusivement à pied. Le site est accessible par deux entrées principales, une à l'ouest et une à l'est. Les entrées sont conçues pour être accueillantes et sécuritaires. Les entrées sont conçues pour être accueillantes et sécuritaires. Les entrées sont conçues pour être accueillantes et sécuritaires.

Rue

Le complexe de logements est desservi exclusivement à pied. Le site est accessible par deux entrées principales, une à l'ouest et une à l'est. Les entrées sont conçues pour être accueillantes et sécuritaires. Les entrées sont conçues pour être accueillantes et sécuritaires.

Parcours

Le parcours est conçu pour être agréable et sécurisé. Les entrées sont conçues pour être accueillantes et sécuritaires. Les entrées sont conçues pour être accueillantes et sécuritaires.

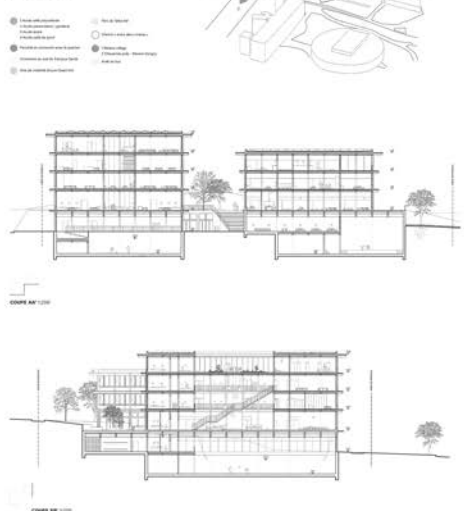
Stade

Le stade est conçu pour être agréable et sécurisé. Les entrées sont conçues pour être accueillantes et sécuritaires. Les entrées sont conçues pour être accueillantes et sécuritaires.

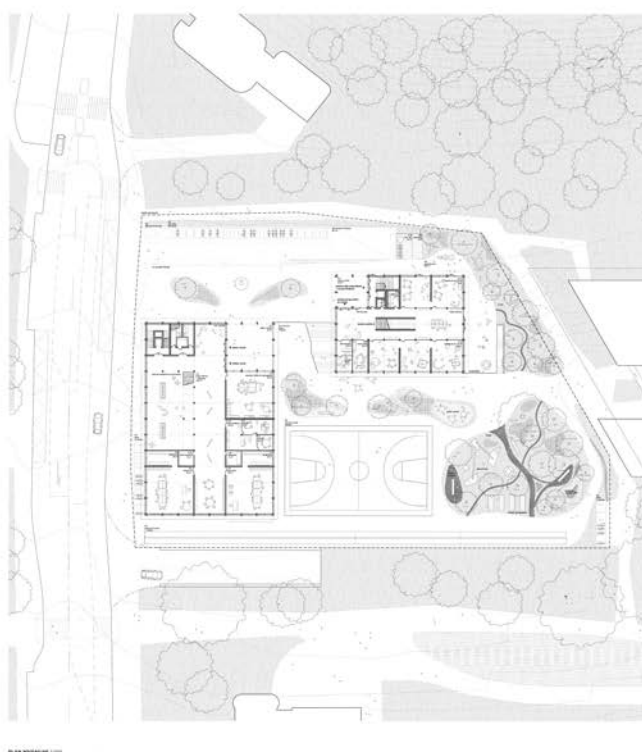
Le stade est conçu pour être agréable et sécurisé. Les entrées sont conçues pour être accueillantes et sécuritaires. Les entrées sont conçues pour être accueillantes et sécuritaires.

Le stade est conçu pour être agréable et sécurisé. Les entrées sont conçues pour être accueillantes et sécuritaires. Les entrées sont conçues pour être accueillantes et sécuritaires.

Le stade est conçu pour être agréable et sécurisé. Les entrées sont conçues pour être accueillantes et sécuritaires. Les entrées sont conçues pour être accueillantes et sécuritaires.



CONCOURS HAUTS DE DORIGNY



PLAN NIVEAU 00

21 La Lanterne Magique

Architecte

Informel architectes sàrl

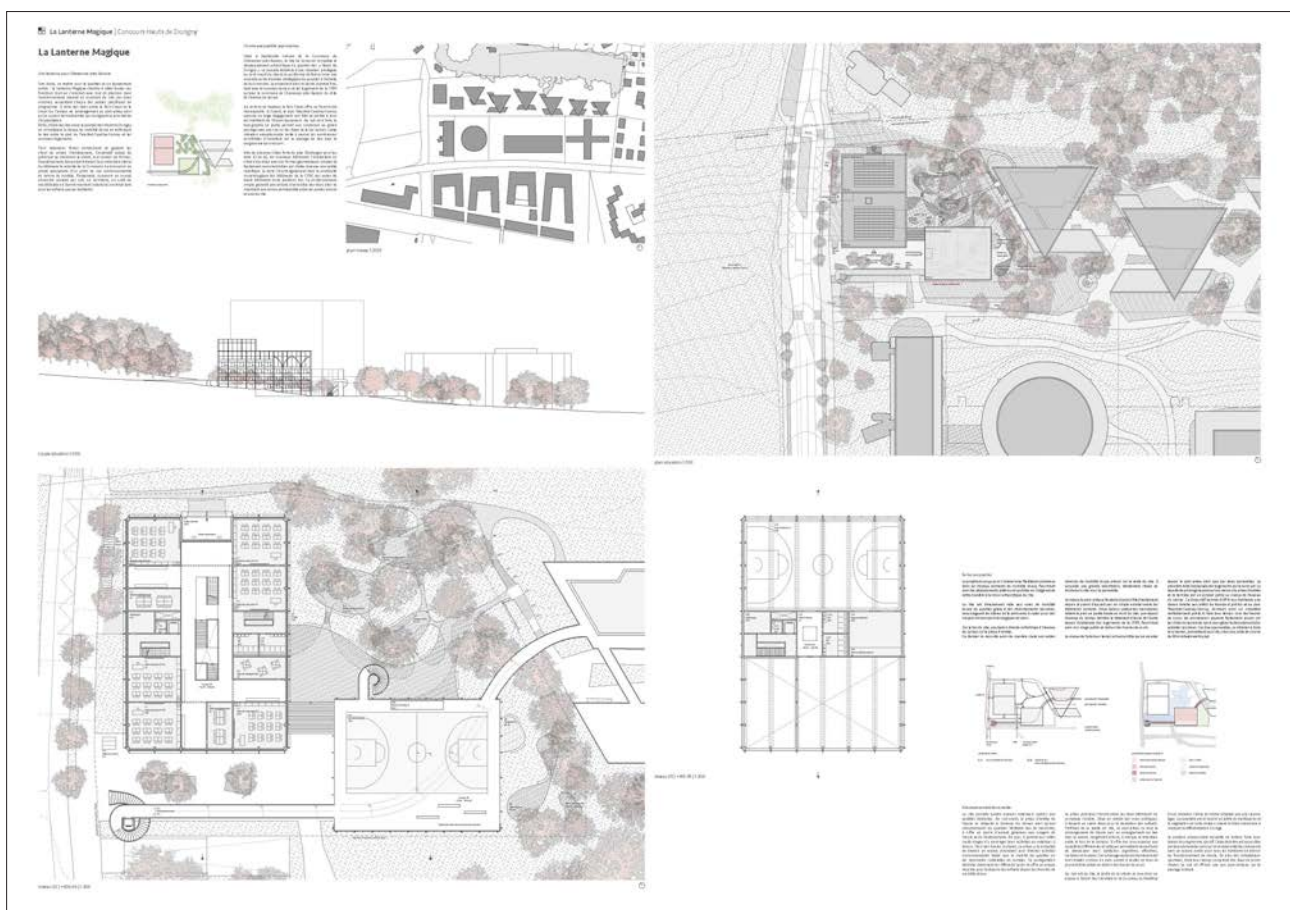
Carouge, CH

Responsable de projet

Pereiro Miguel

Collaborateurs-rices

Blank Alison, Castella Laurie, Favre
Sacha, Troyon Dan, Bitter Agnès



22 - COUP DE COUR

Architecte

Drstudio, Daniela Rochat Architecte EPFL
StimmungLAB Sàrl

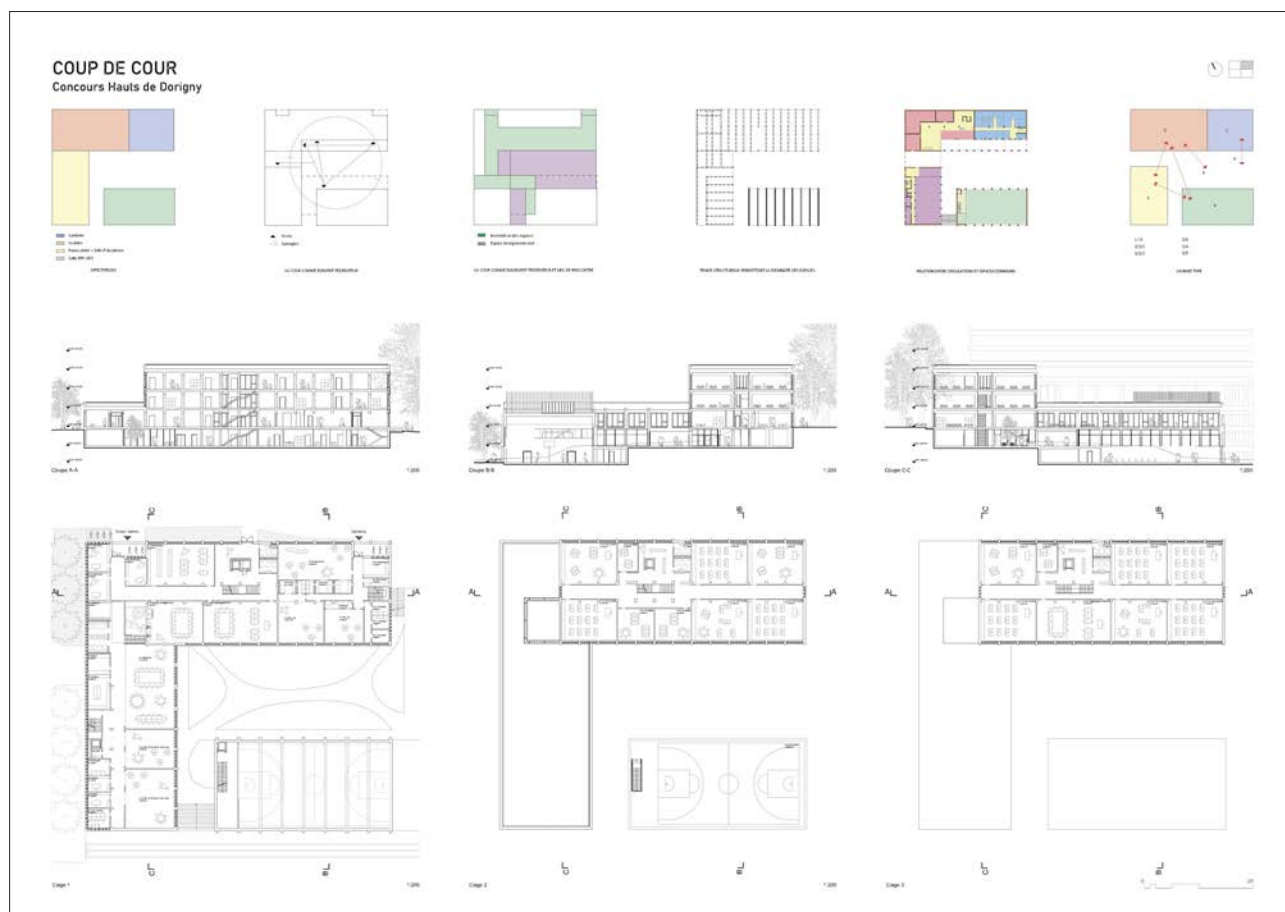
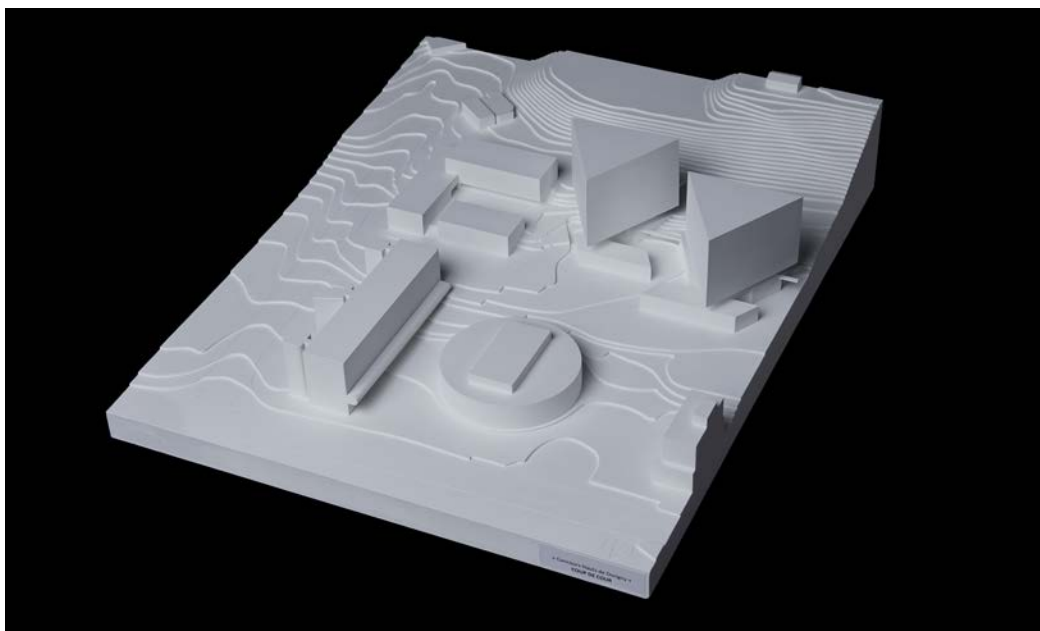
Morges, CH
St-Sulpice, CH

Responsable de projet

Daniela Rochat, Marcelo Bidinost

Collaborateurs-rices

Natalia Sosnovskaya Grigorieva



23 - SOL VIVANT

Architecte	MD ARCHITECTES SARL	Carouge, CH
Responsable de projet	Del Rio Estrada Pablo, Menendez Prieto Daniela	
Collaborateurs·rices	Del Rio Menendez Alejandro	



[illegible]

25 - DEDANS EN DEHORS

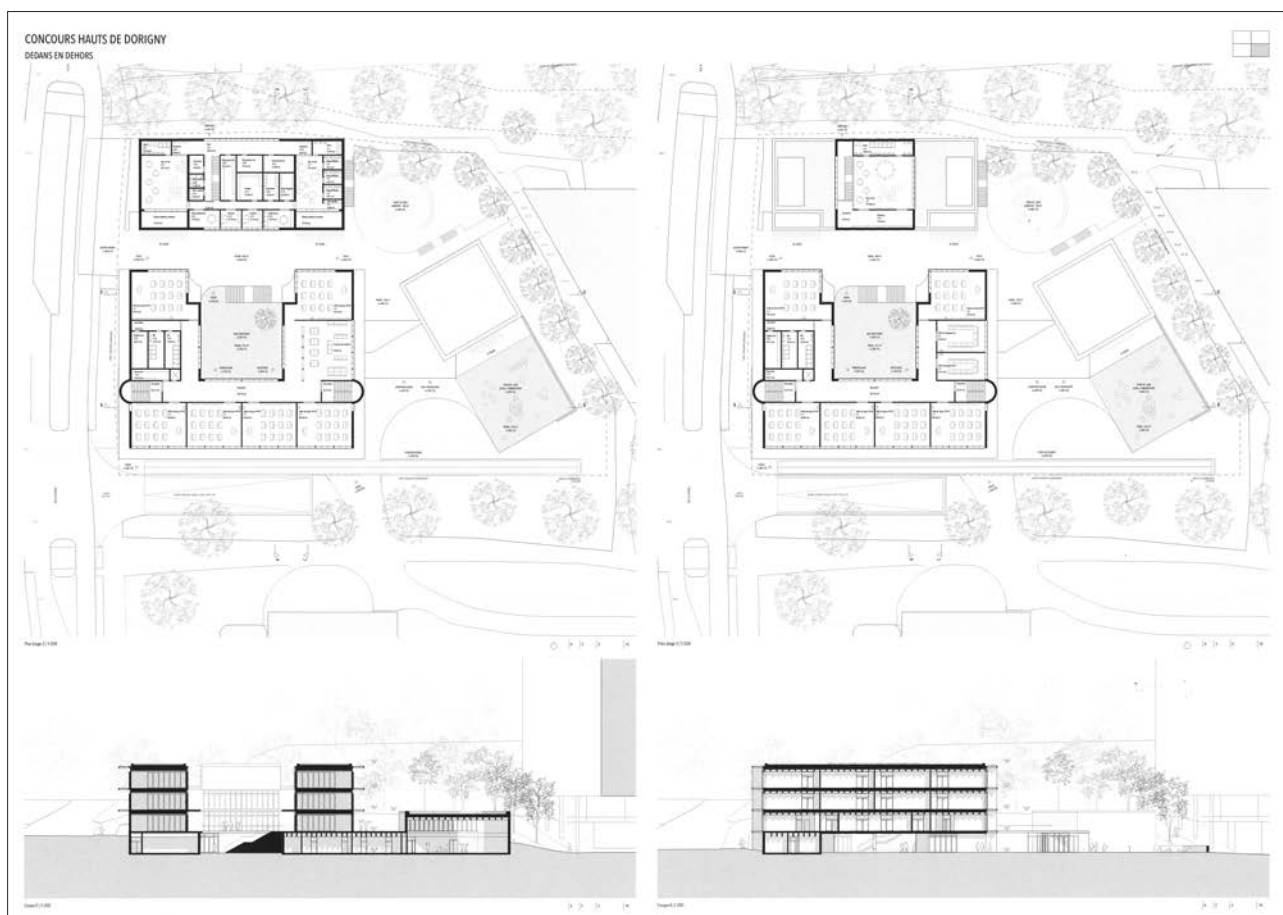
Architecte

SAMUEL DIAS ARQUITECTOS, LDA

Lisboa, PT

Responsable de projet

Samuel Dias

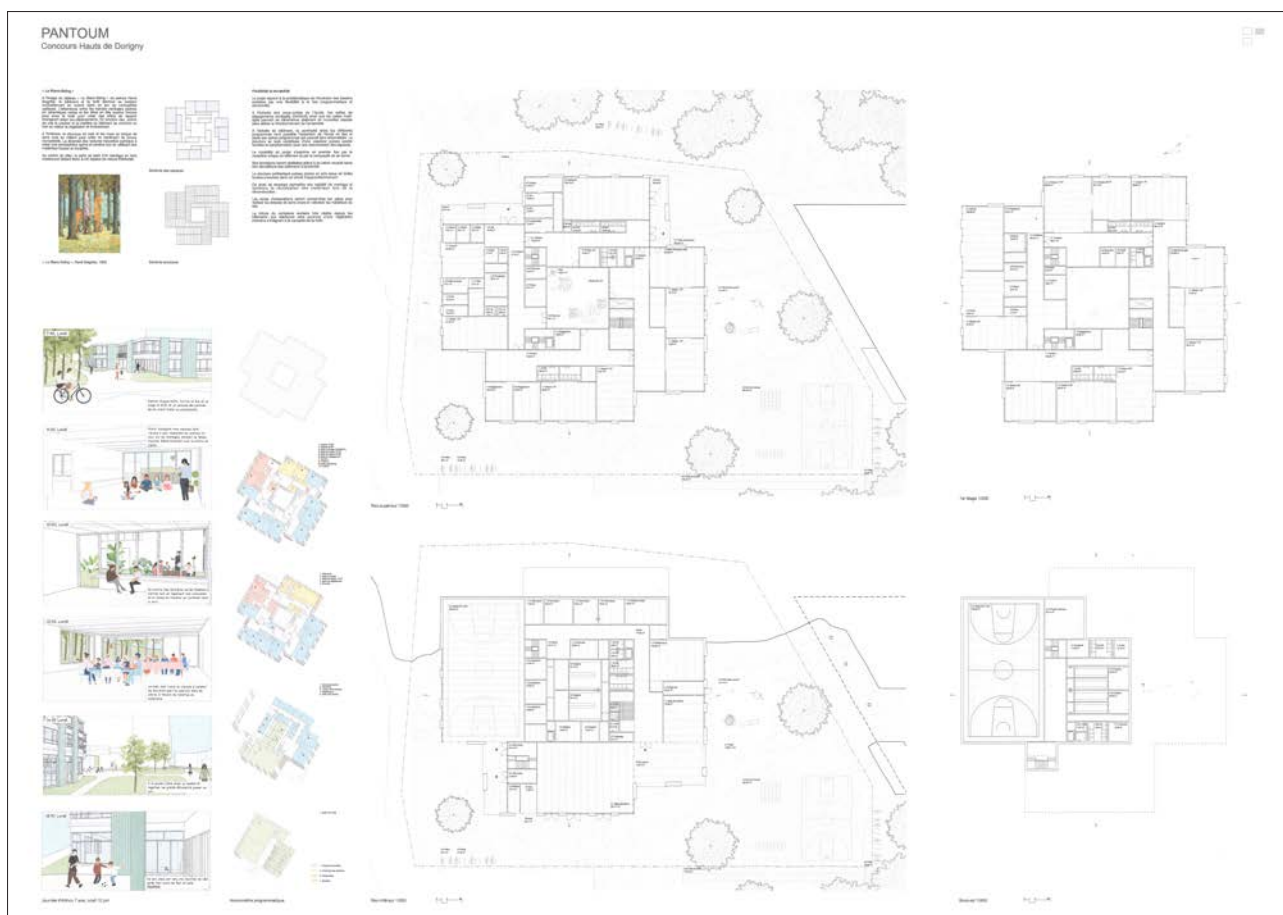


26 - Pantoum

Architecte
Responsable de projet

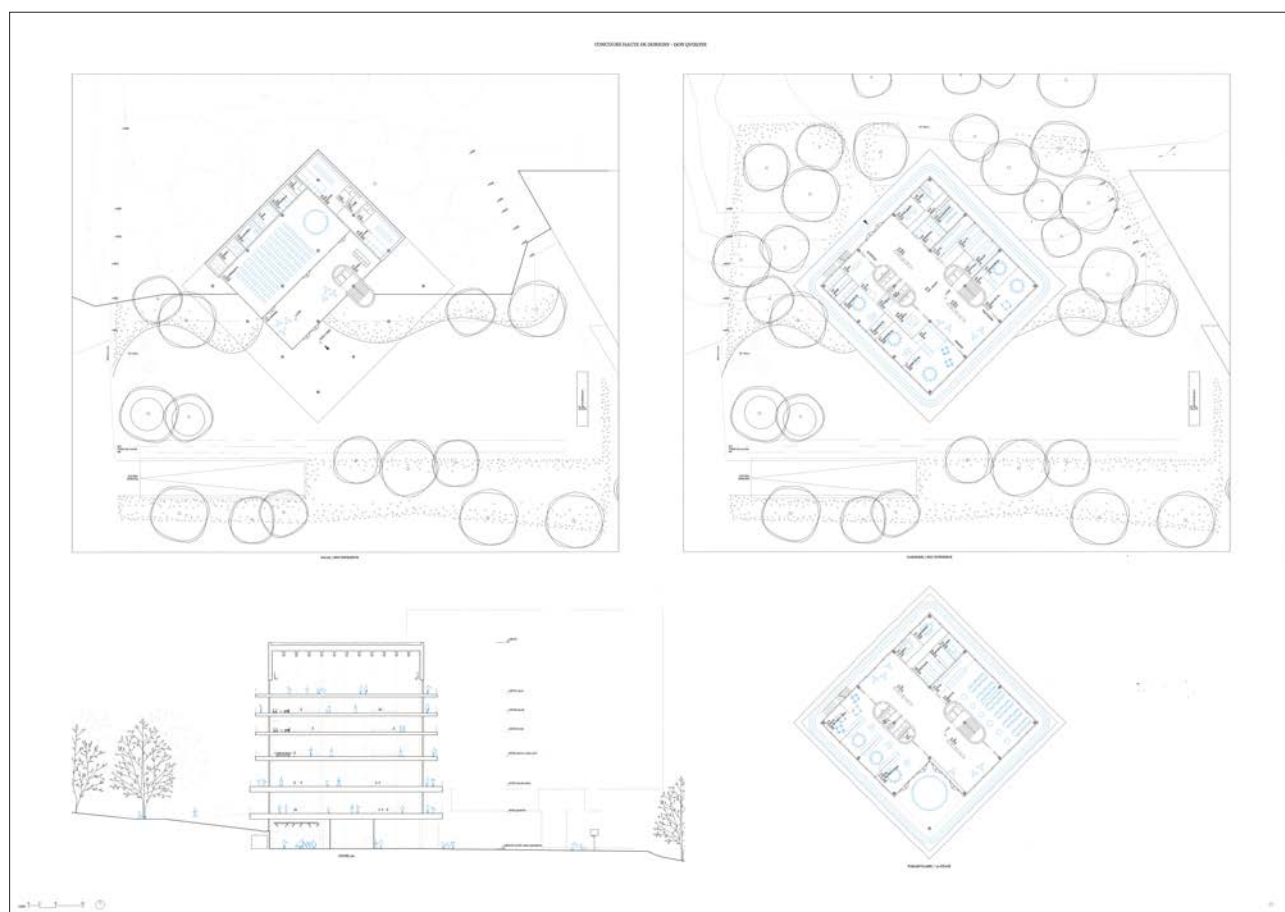
Dellacherie Neyroud Architectes Sàrl
Pauline Dellacherie, Christophe Neyroud

Chêne-
Bougeries, CH



27 - DON QVIXOTE

Architecte	COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES Sarl	Delémont, CH
Responsable de projet	Diego Comamala	
Collaborateurs·rices	André Mota, Aymane Filali, Liliana da Cunha, Toufiq Ismail-Meyer	



28 - LA RUCHE

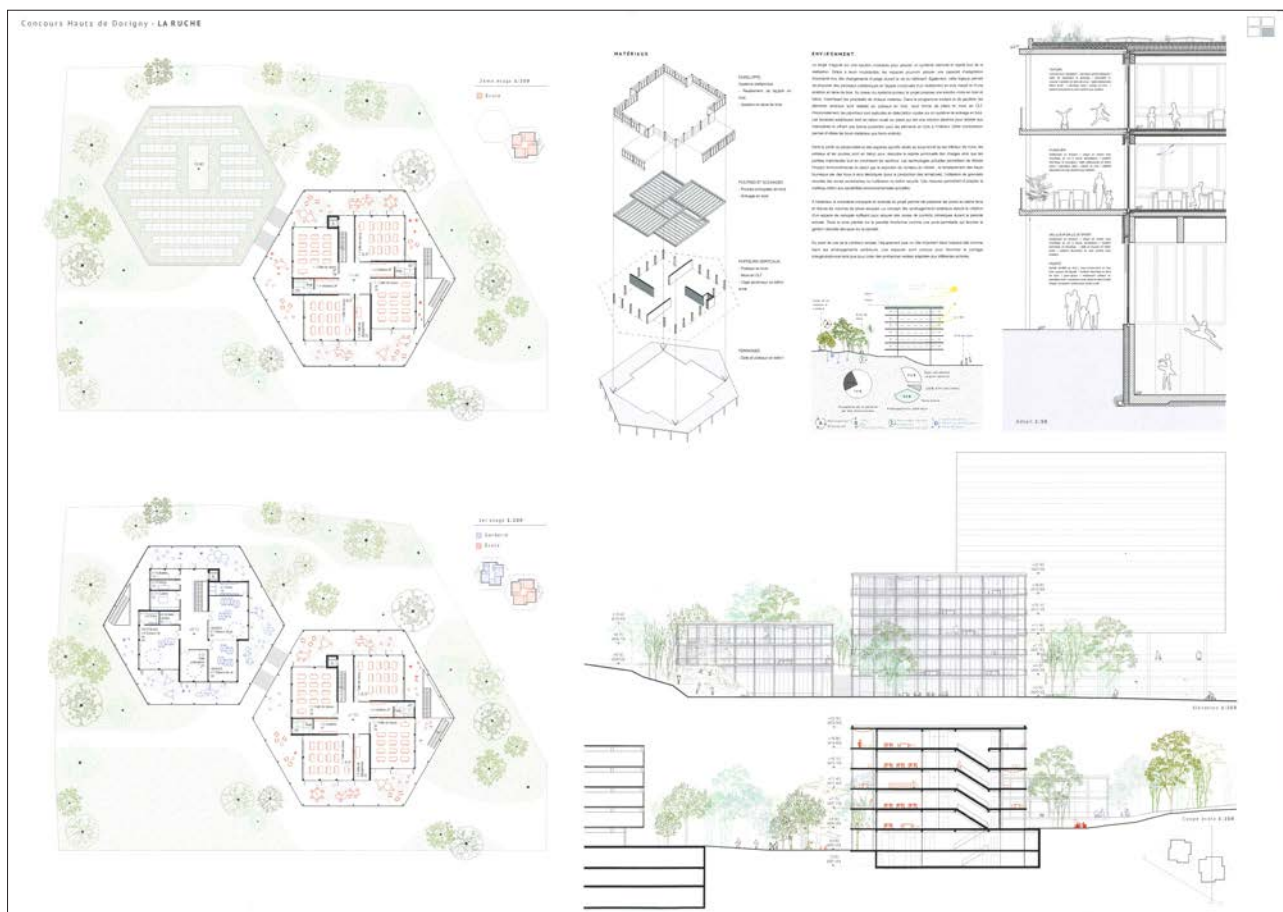
Architecte

architech sa
architech barcelona 08 SLP

Le lignon, CH
Barcelone, ES

Responsable de projet
Collaborateurs-rices

Herbert Frank
Guillaume le Grelle, Julio Lopez,
Cristina Cantamessa, Iker Gomez,
Paula Trigos, Lei Bu, Diego Osorio



29 - ÉCHELLE

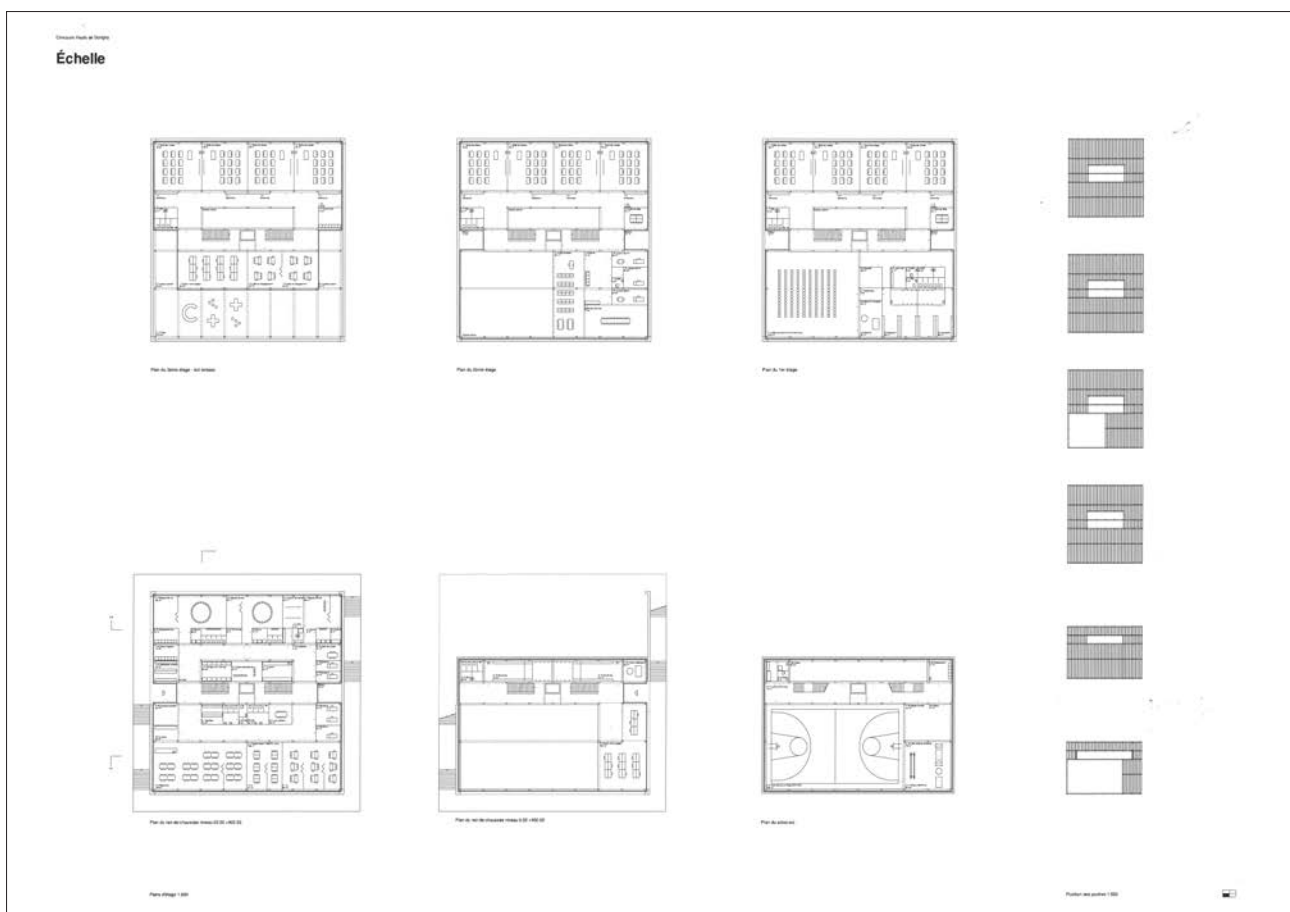
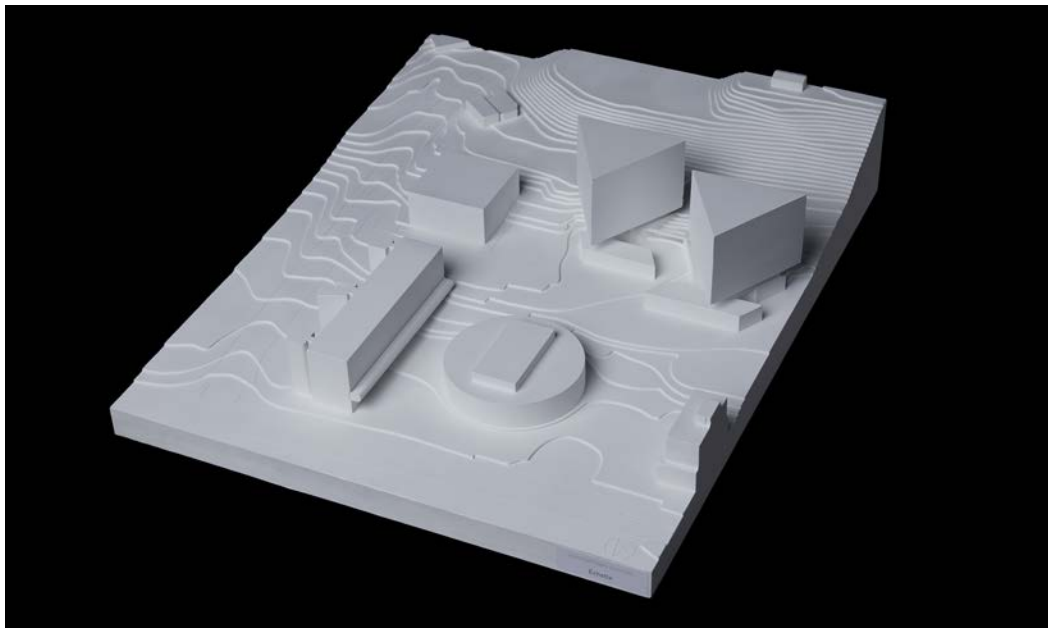
Architecte

Lensing Partner GmbH

Zürich, CH

Responsable de projet

Mantel Malik

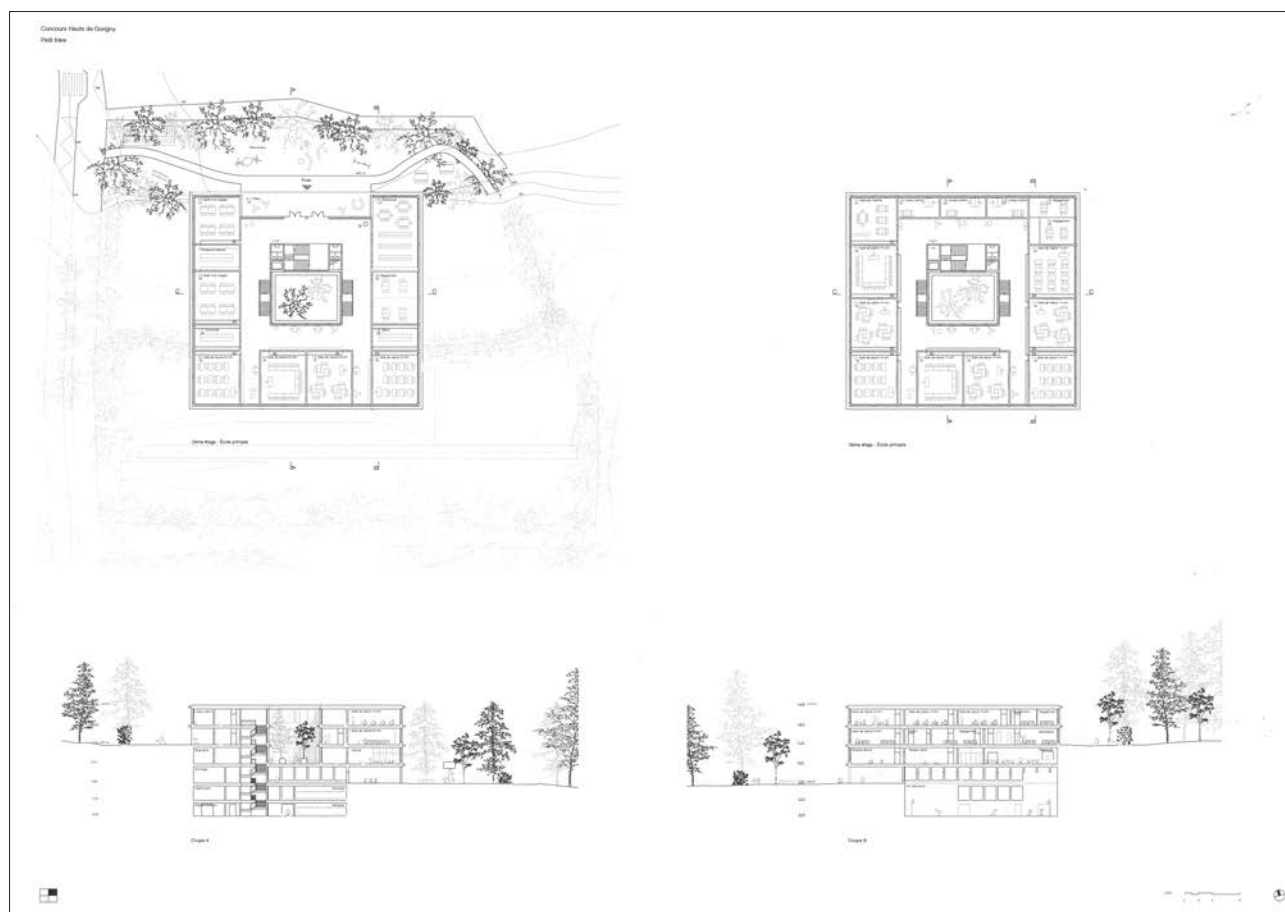


30 - Petit frère

Architecte
Responsable de projet
Collaborateurs-rices

SIEGRIST ARCHITECTES Sàrl
Siegrist Mariela
Siegrist Luz Maria

Bienne, CH



31 - Moulin à vent

Architecte	Andreu Canut, Lluís Ginjaume, Joan Membrive	Zürich, CH
Collaborateurs-rices occasionels-elles	Atelier Monilit, images	
Spécialiste	Spécialiste en efficacité énergétique Alfonso Godoy	Carrer Père Serra, ES

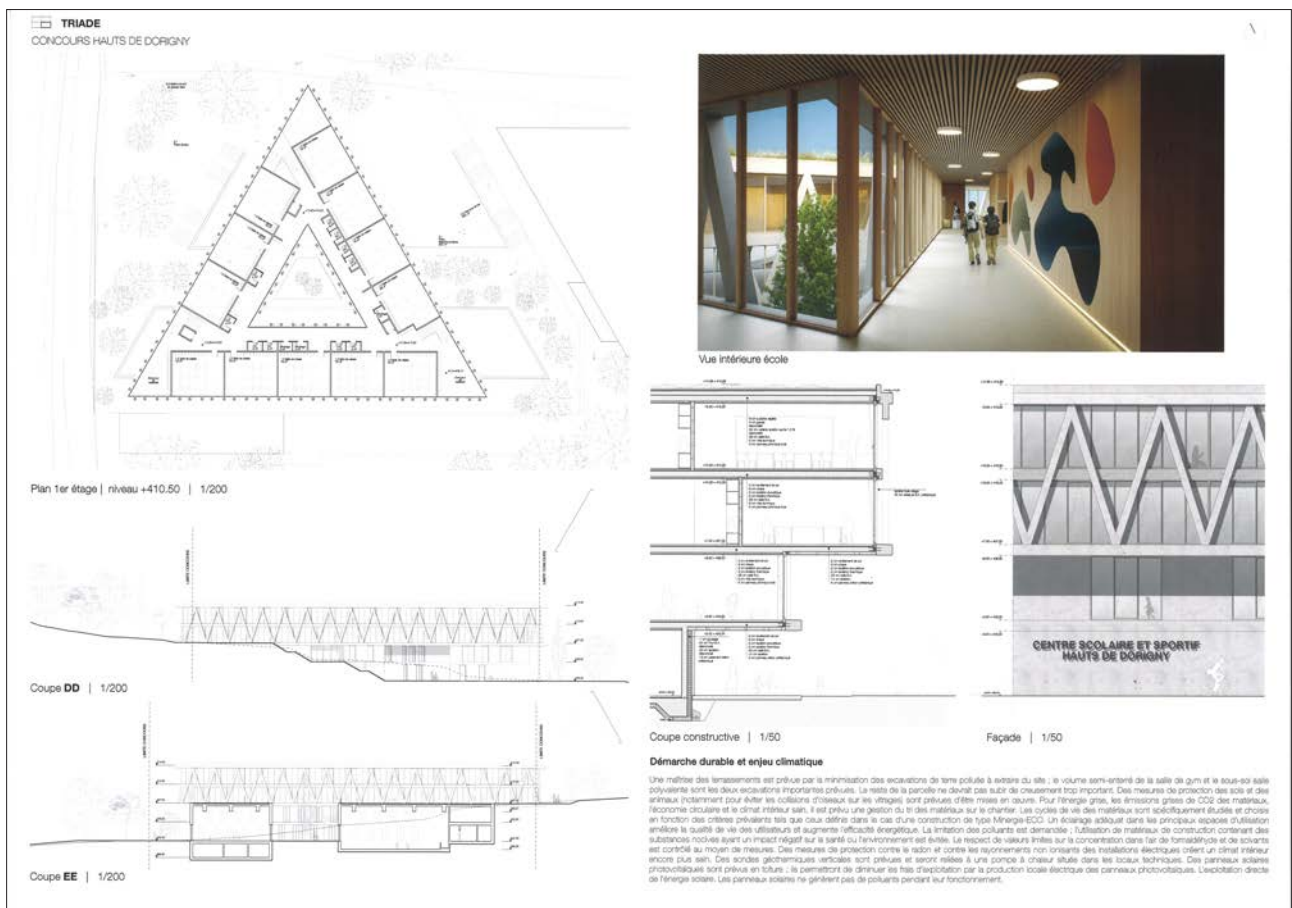


32 - TRIADE

Architecte
Responsable de projet
Collaborateurs·rices
Collaborateurs·rices
occasionels·elles

Ricq architectes sarl
Ricq Christophe
Clara Teixeira De Sousa,
Diana Al Hosni, Andrea Riva
Morgane Montesinos

Chambésy, CH



33 - Fun Palace

Architecte Studio Iannone
Responsable de projet Gaëtan Iannone

Zürich, CH



34 - Savoir en place

Architecte Juan Socas Architecte
 Responsable de projet Juan Socas
 Collaborateurs-rices Inés Nogué, Eloïse Blanchard,
 Raoul Cordoba

Morges, CH

